



Projet d'appui aux entreprises d'économie sociale et solidaire en Afrique

PA-ESSA <http://www.laboress-afrique.org>

**Améliorer les conditions sociales et économiques des membres des
ESS à travers l'accroissement de leurs revenus**

ETAT DES LIEUX DES ENTREPRISES D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (EESS) AU BURKINA FASO



Editions Y@m

Collections études

Sissao Alain Joseph (2024) Passerelles école-collège : construire le socle d'une réussite durable
L'analyse des dispositifs organisationnels et pédagogiques mis en œuvre dans les pratiques formelles et informelles au Burkina Faso ISBN N°2-35275-003-2

Yam Pukri (2018) TIC et agriculture au Burkina Faso, étude sur les pratiques et les usages, Yam Pukri, Ouagadougou, ISBN 978-2-35275-0000

Collection études et travaux genre et développement

Actes du colloque N°1 sur genre et développement, 2021, IPD-AOS, Ouagadougou

Actes du colloque N°2 sur genre et développement, IPD-AOS, Ouagadougou, 2022

Actes de la journée du 8 mars 2021, 2020, IPD-AOS

Journal N°3 de l'IPD-AOS sur le genre, 2021

En cours d'édition

Collection les géantes invisibles

OUBA/OUEDRAOGO Clémentine, Récits de vie d'une experte en genre.

Collection études et rapports sur le développement

Sylvestre OUEDRAOGO Olivier Zemba La prise en compte des savoirs locaux ou endogènes dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en Afrique : le cas du Burkina Faso.

IPD-AOS Atelier sur le rôle des organisations féminines dans l'agriculture urbaine, IPD-AOS 9,10 septembre 2021 Actes de l'atelier

IPD-AOS, Arts Terra, Stratégies de réponses aux changements climatiques : innovations sociales économiques au Burkina Faso, entre réalités et perspectives. Actes colloques, Juillet 2023

Directeur de publication Y@m : Dr Sylvestre OUEDRAOGO, info@yam-pukri.org

IPD-AOS, octobre 2024

INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT / AOS

278-Avenue Bendogo, 01 BP 1756 Ouagadougou 01 - BURKINA FASO

Tél.: (226) 25 40 86 21 / 25 40 86 95 / 25 36 47 62

Fax.: (226) 25 36 47 30

E-mail: ipdaos@fasonet.bf dr.ipdaos@gmail.com

<http://www.ipd-aos.org>

y@m Edition ISBN

https://www.afnil.org/afnil_editeurs/751591/

Etude et Rédaction	Dr Théodore J. O. KABORE, Dr Issa SARAMBE
Assistante à l'étude	Leslie LEOSSOGO
Comité de lecture	Dr Sylvestre OUEDRAOGO Sylvie OUEDRAOGO EMMENEGER/ Aristide Azziz OUEDRAOGO Pousbila DIANDA
Adresse	INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT / AOS Tél.: (226) 25 40 86 21 / 25 40 86 95 / 25 36 47 62 +226 76 68 78 48 secretariat@ipd-aos.info S/C 01 BP 1756 Ouagadougou 01 - Burkina Faso info@paessa.org , https://laboress-afrique.org
Impression	Impression octobre 2024

SOMMAIRE

Acronymes.....	3
Liste des tableaux, figures et encadrés	4
Avant propos et Remerciements.....	5
Résumé exécutif	6
Principales contraintes au développement de l’entreprise d’économie sociale et solidaire	12
INTRODUCTION	14
Chapitre 1 : A la recherche d’une définition consensuelle de l’EESS.....	17
Définition de l’entreprise d’économie sociale et solidaire.....	17
Les principales composantes de l’ESS.....	18
Les critères d’appartenance à l’ESS.....	23
Application de la « définition consensuelle » au Burkina Faso.....	24
Chapitre 2 Cartographie des entreprises d’économie sociale et solidaire	32
Écosystèmes des entreprises sociales et solidaires	53
Obstacles et contraintes au développement de l’entreprise d’économie sociale et solidaire	61
Chapitre 3 stratégie de dynamisation de l’ESS au Burkina Faso	63
Vision, missions et objectifs stratégiques	63
Plan d’actions 2024-2028.....	64
Risques	77
Cadre de mise en œuvre de la stratégie.....	77
BIBLIOGRAPHIE.....	78
ANNEXES.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 1 : Comparaison des définitions de l’économie sociale et solidaire ..	Erreur ! Signet non défini.

ACRONYMES

ACI	Alliance Coopérative Internationale
BIT	Bureau international du Travail
CEC	Caisse d'Epargne Communautaire
CEDRES	Centre d'étude de documentation et de recherche économique et sociale
CNESS	Conseil National de l'Economie Sociale et Solidaire
CODEC	Coopérative Diocésaine d'Epargne et de Crédit
COOPEC	Coopérative d'épargne et de crédit
COOPEL	Coopérative d'Electricité
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EES	Entreprise de l'économie sociale
EESS	Entreprise d'économie sociale et solidaire
ESS	Economie sociale et solidaire
IMCEC	Institution Mutualiste ou Coopérative d'Epargne et de Crédit
IPD-AOS	Institut panafricain pour le développement, Région Afrique de l'Ouest et du Sahel
IRED	Innovation Réseau Et Développement
JES	Journées de l'Entrepreneuriat Social
LEPSS	Laboratoire d'économie publique sociale et solidaire
	Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MATDS	
MEFP	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
MEGEES	Maîtrise en économie et gestion des entreprises d'économie sociale et solidaire
MENAPLN	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
OBNL	Organisation à but non lucratif
OESS	Organisation de l'économie sociale et solidaire
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PA-ESSA	Projet d'appui aux entreprises de l'économie sociale et solidaire en Afrique
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PIB	Produit Intérieur Brut
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SFD	Système financier décentralisé
SPONG	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales
SP-PIF	Secrétariat Permanent de la Promotion de l'Inclusion Financière
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET ENCADRÉS

Tableau 1 : Nombre estimé d'entreprises d'économie sociale et solidaire au Burkina Faso	33
Tableau 2 : Évolution des encours des dépôts et des crédits des SFD en souffrance en milliards FCFA	49
Tableau E2.1 : comparaison du coût (en FCFA) d'articles produits à partir du recyclage de sachets plastiques et de ceux produits par les intrants conventionnels, octobre 2017	31
Tableau E3.1 : Situation financière d'un échantillon de mutuelles communautaires, 2020	32
Tableau E3.2 : Nombre et coûts moyens des prestations santé, 2020	33
Tableau 3 : Répartition géographique des EESS, Burkina Faso	49
Figure 1 : Evolution des membres des Systèmes financiers décentralisés au Burkina Faso, 2013-2022.....	38
Figure 2 : Groupes cibles des mutuelles sociales au Burkina Faso, 2020.....	39
Figure 3 : Groupes cibles des entreprises sociales et inclusives au Burkina Faso, 2019	41
Figure 4 : Répartition géographique des EESS, Burkina Faso	50
Figure 5 : Répartition régionale des mutuelles sociales au Burkina Faso (en %), 2020	52
Figure 6 : Répartition régionale des associations (%), 2022.....	52
Figure 7 : Répartition régionale des coopératives "classiques" et groupements villageois (%),.....	52
Encadré 1 : Maia, une entreprise sociale qui lutte contre le paludisme chez les enfants	30
Encadré 2 : Quelques entreprises créatrices d'emploi vert au Burkina Faso	42
Encadré 3 : Les cotisations, principale source de financement des mutuelles sociales au Burkina Faso.....	45
Encadré 4 : Un incubateur d'entreprises sociales : La Fabrique	60

AVANT PROPOS ET REMERCIEMENTS

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la 3ème phase du projet d'appui aux entreprises de l'économie sociale et solidaire en Afrique basé à l'Institut Panafricain pour le Développement en Afrique de l'Ouest et du Sahel en partenariat avec l'Innovation Réseau et Développement (IREN) financé par la Fédération Gènevoise de Coopération (FGC) pour la période 2022-2025.

Nous remercions les acteurs qui ont facilité ce travail, ce qui permet de tisser une trame solide autour de ces types d'entreprises par un plaidoyer véritable fondé sur des données scientifiques.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Burkina Faso a une longue tradition de pratiques de l'économie sociale et solidaire que l'on peut faire remonter aux associations traditionnelles d'entraide et de solidarité tels le « soossoaga », le « songtaaba », qui sont des formes d'entraide et de solidarité dans les travaux champêtres ou au niveau financier, trouvées dans les communautés villageoises. **L'Économie Sociale et Solidaire est le mouvement social et économique constitué par les entreprises qui se réfèrent dans leur statut et dans leurs pratiques à un modèle d'entrepreneuriat s'appuyant sur une propriété et une gouvernance collective, se revendiquant de valeurs de solidarité, de démocratie et d'émancipation de la personne et de la protection de l'environnement.** Elle apparaît aujourd'hui comme une alternative pertinente, une autre façon de faire de l'économie soucieuse de ses responsabilités sociétales, du partage des richesses qu'elle produit, de la qualité des emplois qu'elle crée, de l'implication des citoyens dans le pilotage des projets. Autant d'exigences qui, pour s'inscrire dans la pérennité, nécessitent d'être performant sur le plan économique.

Cependant, c'est la formule coopérative qui sera promue par les autorités d'avant les indépendances et plus encore après, donnant lieu aux formes actuelles d'Entreprise d'Economie Sociale et Solidaire (EÉSS). On distingue **cinq composantes** suivant le critère de la nature des organisations : les coopératives classiques, associations, mutuelles et fondations, les groupements villageois et/ou professionnels, les associations de développement et les mutuelles sociales.

→ **Importance des ESS dans l'économie du Burkina**

Au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays en développement, les EESS sont en passe de devenir la clé de voûte de l'économie par l'importance de la population active qu'il mobilise les revenus qu'il génère et par les nombreux emplois qu'il crée. Ce secteur très dynamique et en expansion est cependant mal connu notamment sur le plan statistique. L'hétérogénéité des activités des EESS, la diversité de leurs modalités et de leurs lieux d'exercice rendent son appréhension complexe, en témoigne la multiplicité des définitions et concepts et les difficultés de mesure de sa contribution à la création des richesses de la nation à travers les comptes nationaux.

→ **Importance des projets de type start-up dans le monde et au Burkina Faso**

Les start-up représentent un vivier important de création d'emplois et de richesses dans le monde et particulièrement au Burkina Faso notons que les start-up produisent des biens et services, créent et redistribuent de la richesse, offrent des emplois, forment, contribuent au développement de leurs parties prenantes et des territoires d'où l'importance des start-up au Burkina et dans le monde.

→ **Diversité des activités des ESS**

L'ESS déploie ses activités dans des domaines aussi variés que l'aide à domicile, les activités financières et les assurances, l'hébergement médicosocial et social, la culture, le sport, le commerce, l'agriculture. Dans le secteur agricole, les coopératives opèrent surtout dans les filières céréalières où elles exploitaient à l'origine principalement le riz et le maïs et plus récemment les cultures maraîchères.

Dans le portefeuille d'activités, en raison des difficultés d'écoulement des céréales. Dans le secteur de l'artisanat, on note une faible présence des formes coopératives qui, pourtant, joue un rôle important dans l'économie burkinabé en termes d'emplois et de création de richesses. Les coopératives occupent une place importante dans le développement de l'électrification rurale au Burkina Faso.

Présentation du projet

L'IPD-AOS et son partenaire IRED en Suisse ont entrepris depuis 2015 l'initiative de renforcer les capacités des ESS en Afrique à travers le projet d'appui aux entreprises de l'économie sociale et solidaire en Afrique (PA-ESSA) financé par la fédération genevoise de coopération. **La première phase 2015-2016 a consisté à répertorier les ESS de la sous-région Ouest africaine** et par la même occasion d'évaluer leurs besoins. **La seconde phase 2017-2020 a consisté au renforcement des capacités managériales des ESS** sur des thématiques suivantes : Organisation et gestion d'une entreprise ESS, les techniques de promotion des produits ESS, les techniques de recherche de financement ainsi que des formations sur le Web.

Le projet est à sa **3ème phase 2022-2025** qui a comme activités phares **le renforcement des capacités des leaders ESS, l'appui conseils, le coaching, l'incubation d'entreprises ESS, l'organisation d'un concours, la mise en place d'un conseil national de l'économie sociale et solidaire puis la réalisation d'une étude sur l'état des lieux des ESS au Burkina Faso.**

La nécessité de créer un Conseil national de l'ESS est de :

- Donner plus de visibilité à ce type d’entreprises et booster l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes au Burkina Faso ;
- Créer des facteurs d’émergence des ESS au Burkina.

La nécessité de les cartographier permettra de :

- Connaitre leur importance numérique et économique (la part au PIB burkinabé, la valeur ajoutée, la taxes etc.)
- Connaitre leur importance sociale en termes de couverture des besoins de la population (en création d’emplois pour les jeunes et les femmes ...)
- Connaitre leur capacité de proposer des emplois verts, durable et respectueux de l’environnement

Démarche du projet : Dans un premier temps, le projet renforce les capacités des leaders et responsables des entreprises africaines d’ESS afin d’améliorer les performances des entreprises, et ainsi contribuer à l’amélioration des conditions de vie économique et sociale des membres. Pour ce faire, des formations de base sont proposées à l’issue desquelles des formations certifiantes en présentielle et en ligne sont effectuées pour les plus aptes.

Ensuite, il est proposé l’organisation de missions d’échanges d’expériences sous forme de formations alternatives qui offrent l’opportunité aux leaders et responsables d’entreprises d’ESS de partager les meilleures pratiques et les savoir-faire locaux à travers des méthodes participatives de formation. Puis du coaching et de l’incubation sont proposés afin de favoriser l’apprentissage de nouvelles pratiques, la promotion d’idées novatrices à travers des méthodes participatives et de partage d’expériences.

Enfin, des possibilités sont données aux acteurs de l’ESS de témoigner et de partager leurs expériences à travers la plateforme.

Le projet met également à disposition des entreprises de l’ESS des études, des recherches et des notes ainsi que des outils pratiques de gestion à travers sa plateforme LABORESS. Des services d’appui locaux complètent le dispositif. Le projet privilégie l’approche genre inclusive et participative.

Les acquis du projet PA-ESSA

En termes d’acquis il faut noter qu’il y a une très bonne compréhension des questions de l’ESS par les participants ce qui a favorisé leur autonomisation. Les formations alternatives ainsi que les partages d’expériences ont permis des changements au niveau

organisationnel et de la gestion ont été observés par les structures bénéficiaires. Nous avons également l'implication des autorités sur la question de l'ESS, la naissance spontanée d'un réseau entre les bénéficiaires où ils partagent des expériences et des idées.

Le projet a pu mettre en place un catalogue de thème de formation à la carte dans le domaine de l'ESS avec un grand réseau de consultants spécialistes de ces questions. Un comité de réflexion pour la création d'un réseau des organisations des ESS a été mis en place.

L'organisation de plusieurs universités d'été en lien avec l'économie sociale et solidaire ainsi que des conférences ont pu être réalisés. Plusieurs activités de promotion des produits issus de l'économie sociale et solidaire à savoir des foires, la mise en place d'un jardin agroécologique au profit des femmes de l'association la Saisonnière.

Objectifs de l'étude

→ Objectif Général

Faire l'état des lieux de l'économie sociale et solidaire au Burkina Faso en dressant une cartographie de celles-ci en vue de créer des facteurs d'émergence de ses entreprises.

→ Objectifs spécifiques

- Trouver une définition consensuelle de l'ESS au Burkina
- Dresser une cartographie des ESS au Burkina
- Faire un état des lieux des activités menées par les entreprises de l'ESS
- Formuler un plan d'action pour une mise en place du conseil national de l'ESS au Burkina Faso, cadre fédérateur pour impulser une bonne dynamique de l'ESS

Résultats de l'étude

Définition consensuelle

Le concept d'entreprise sociale et solidaire n'est pas encore officiellement défini au Burkina Faso. Les définitions proposées par d'autres pays n'ont pas toujours trouvé un consensus. C'est pourquoi, lors de la 110^{ème} Conférence internationale des travailleurs (CIT) une définition dite consensuelle a été adoptée par les mandants tripartites de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), entité des Nations unies. C'est cette définition qui a été adoptée dans cette étude. En quelques mots, l'on retient dans cette définition que l'économie sociale et solidaire (ESS)

regroupe des organisations qui mènent des activités économiques, sociales ou environnementales ayant un but d'intérêt collectif ou général.

Ses principes fondamentaux sont : coopération volontaire et entraide, gouvernance démocratique et/ou participative, autonomie et indépendance, primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital, viabilité et durabilité à long terme et transition de l'économie informelle à l'économie formelle. Selon les pays, l'ESS peut inclure les coopératives, les associations, les mutuelles, les fondations, les entreprises sociales, les groupes d'entraide et d'autres entités respectant les valeurs et principes de l'ESS.

Sur cette base, l'étude a pu retenir cinq critères d'appartenance pertinents. Toute entreprise appartient à l'ESS lorsqu'elle 1) s'engage dans une activité économique, 2) poursuit un objectif social explicite et principal, 3) a des limites de distribution des excédents/bénéfices et/ou des actifs, 4) est indépendante vis-à-vis de l'État et des autres organisations traditionnelles à but lucratif, 5) a une gouvernance inclusive.

Application de la définition

Aucune législation spécifique n'englobe pleinement le champ d'application de l'entreprise d'ESS au Burkina Faso. Il existe en revanche un ensemble de lois, de décrets nationaux, et de directives et traités sous-régionaux liés à des formes juridiques, des secteurs d'activité et des types de missions sociales spécifiques. A des fins d'opérationnalisation de la définition ci-dessus, ce rapport se concentre sur cinq catégories d'entreprises sociales existantes au Burkina Faso fondées sur les valeurs et principes de l'ESS et les critères d'appartenance : 1) les coopératives et groupements, 2) les mutuelles sociales, 3) les associations, 4) les fondations et 5) les entreprises sociales.

Cartographie

Mesurer l'économie sociale et solidaire

Le manque de cadre juridique spécifique et de statistiques fiables complique l'estimation du nombre et du poids de l'économie sociale et solidaire (ESS) au Burkina Faso. Pour avoir une approximation acceptable des grandeurs caractérisant les ESS, plusieurs sources documentaires (annuaires statistiques, inventaires sectoriels et études de cas) ont été utilisées. C'est ainsi qu'on peut avancer un nombre total de 47 151 entreprises de l'ESS sur le territoire national. Des efforts sont nécessaires pour harmoniser les définitions et améliorer la collecte de données afin de mieux comprendre ce secteur important de l'économie.

Caractéristiques des entreprises d'économie sociale et solidaire

Les domaines d'activités des entreprises de l'ESS sont principalement l'agriculture, l'artisanat, la finance, les assurances, les services de base, le sport, la culture et les loisirs. En fonction des

finalités, elles interviennent également dans le domaine du développement durable dont des activités telles que la collecte de déchets, la production de lampes photovoltaïques ou de foyers améliorés, ainsi que dans le cadre du commerce équitable et les TIC.

Les groupes cibles sont principalement les populations du monde rural, les femmes et les jeunes, les personnes vulnérables, les travailleurs du public et du privé et les collectivités territoriales.

Ces entreprises créent beaucoup d'emplois dans l'économie, difficiles à estimer, mais permettant à plusieurs travailleurs, permanents, temporaires, bénévoles ou volontaires de vaquer à des occupations à impact social ou environnemental.

Les principales ressources des entreprises d'ESS proviennent des ventes de biens et services, des subventions, dons et legs, et des cotisations des membres.

L'impact social des ESS est appréhendé notamment dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'éducation et la santé, ainsi que la bonne gouvernance et la protection de l'environnement.

L'ESS contribue à la formation du Produit intérieur brut par la création d'emplois, la distribution de revenus, les investissements et les crédits accordés, pouvant atteindre des centaines de milliards de FCFA par an.

Au niveau de la répartition géographique, les entreprises d'ESS sont présentes dans les treize régions du Burkina Faso, avec une forte concentration dans les régions du Nord, des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun qui concentrent à elles-seules 39% de l'effectif global.

Ecosystème

Visibilité et reconnaissance

Au Burkina Faso, les entreprises ou organisations appartenant à l'ESS présentent des degrés divers de reconnaissance publique et privée, politique et juridique. Sur le plan juridique, il n'existe pas de législation spécifique englobant pleinement le champ d'application de l'organisation ou de l'entreprise sociale et solidaire, cependant, il y a une multitude de lois et décrets au profit des différentes composantes de l'ESS, sauf pour les entreprises sociales. Par ailleurs, cette reconnaissance est complétée par des règlements communautaires (UEMOA), et des actes uniformes régionaux (OHADA).

Sur le plan de la reconnaissance politique, des réformes institutionnelles ont accompagné le cadre légal en fonction des formes juridiques notamment par la création de services spécifiques, l'adoption de programmes et projets sectoriels et de plans d'action, l'organisation de cadres de concertations entre les acteurs et les gouvernants. Par ailleurs, des initiatives propres aux organisations d'ESS sont menées.

Le cadre fiscal des entreprises de l'ESS au Burkina Faso dépend de leurs formes juridiques et de leurs activités (lucratives ou non). Globalement, les organisations de l'ESS sont généralement dispensées de certains types d'impôt lorsqu'elles poursuivent des objectifs non lucratifs (exonération de patentes, impôts sur les sociétés). Cependant, lorsqu'elles sont organisées en sociétés, ou quand elles mènent des activités à but lucratif, elles sont soumises au même régime fiscal que les autres entreprises, à savoir le régime de droit commun.

Accès aux ressources

L'accès aux ressources financières est caractérisé par des offres plus ou moins adaptées aux besoins spécifiques des ESS, qui peuvent être améliorés, ceci n'excluant pas la possibilité de créer d'autres mécanismes de financement plus flexibles. Il s'agit, notamment des fonds publics provenant de programmes du gouvernement, de fonds privés, de la microfinance et de crowdfunding, nouvelle source de financement de plus en plus populaire au Burkina Faso.

Recherche, éducation et développement des compétences

Au niveau de la recherche, plusieurs travaux ont déjà été réalisés sur les coopératives, associations et les mutuelles sociales par les chercheurs universitaires et dans le cadre de la mise en œuvre de projets. Cette dynamique se poursuit actuellement avec moins d'entrain.

Les formations dans le domaine de l'ESS sont notamment assurées au niveau universitaire et dans des instituts publics.

Pour le développement de compétences, un ensemble de certificats et d'incubateurs ont été mis en place par des universités, des instituts et des structures privées.

Principales contraintes au développement de

l'entreprise d'économie sociale et solidaire

La principale contrainte des ESS reste l'accès au financement. Plusieurs catégories d'ESS dépendent essentiellement des subventions (publiques ou privées), n'arrivant pas à assurer leur pérennité. Parmi les autres obstacles figurent la capacité organisationnelle due à l'insuffisance et à la faible qualification de ressources humaines, à l'absence de cadre juridique et réglementaire spécifiques aux ESS, et au manque de données pour mieux appréhender le secteur.

Stratégies de dynamisation

Le Conseil national de l'ESS a pour vision "*Un monde où l'ESS est un instrument de développement économique, social, environnemental et inclusif*". Par conséquent, le conseil, dans le cadre de la tenue d'un atelier, a identifié six objectifs stratégiques pour dynamiser le secteur de l'ESS au Burkina Faso : 1) opérationnaliser le Conseil national de l'ESS (CNESS),

2) contribuer au renforcement du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de l'ESS, 3) renforcer les capacités des acteurs de l'ESS, 4) forger des partenariats stratégiques entre les acteurs de l'ESS au niveau national et international, 5) mettre en place un cadre de communication et 6) développer les outils de suivi et d'évaluation.

Les stratégies et actions suivantes peuvent être mises en place :

- pour le premier objectif stratégique, le cadre réglementaire et institutionnel, le personnel et les capacités des membres du CNESS doivent être renforcés ; la mise en place des représentations régionales du CNESS est également inscrite ;
- pour le second objectif stratégique, il s'agit de contribuer à améliorer le cadre juridique et réglementaire des ESS par la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire attractif d'une part, et d'améliorer le cadre institutionnel des ESS par le renforcement des capacités du CNESS d'autre part ;
- pour le troisième objectif stratégique, trois stratégies et leurs actions liées sont retenues : le renforcement des capacités organisationnelles, des capacités en matière de recherche de financement et en matière de diversification, innovation et promotion des produits de l'ESS ;
- pour le quatrième objectif, le renforcement de partenariats et la participation aux événements nationaux et internationaux dans le domaine de l'ESS seront des points stratégiques déterminants.
- pour le cinquième objectif, la stratégie sera consacrée au développement de la communication institutionnelle à travers notamment l'élaboration d'un plan de communication et l'utilisation de canaux diversifiés (site Web, réseaux sociaux, radios, télévisions, foires, etc.).
- pour le dernier objectif stratégique, l'accent sera porté sur l'amélioration de la connaissance de l'ESS par la mise en place d'un observatoire de l'ESS et la vulgarisation et la promotion des pratiques et valeurs de l'économie sociale et solidaire par le développement de la communication institutionnelle.

Les conditions de mise en œuvre des actions et activités, ainsi que leurs programmations annuelles sont inscrites dans un plan d'action quinquennal (2024-2028).

INTRODUCTION

Depuis quelques décennies, les entreprises d'économie sociale et solidaire (EESS), forme d'organisation distincte des entreprises dites « classiques », ont enregistré une croissance tant en termes de nombre que de taille au Burkina Faso et dans le monde. Et, ce faisant, elles ont attiré une attention considérable de la part de différents acteurs (chercheurs, responsables de politiques publiques, administrations publiques, institutions internationales et intermédiaires financiers notamment) dans la plupart des pays.

La multiplication de cette forme d'organisation s'explique notamment par l'incomplétude ou la défaillance des politiques publiques généralement constatée dans les pays, et pour relever de nouveaux défis sociaux, économiques et environnementaux en vue de favoriser une croissance inclusive.

Au Burkina Faso, tout comme en Afrique de l'Ouest, le rôle social de ces entreprises a été de plus en plus reconnu par les responsables politiques avec l'accroissement de crises sanitaires, alimentaires et sécuritaires ces dernières années.

Pourtant, malgré l'émergence des entreprises d'économie sociale et solidaire depuis plusieurs décennies et l'intérêt suscité, on n'arrive toujours pas à bien saisir l'envergure et les caractéristiques du tiers secteur. Malgré des études réalisées pour montrer en détail l'étendue et les formes possibles d'organisations coopératives et de type coopératifs ou d'organisations d'économie sociale et solidaire (Defourny, 2005, Soulama, 2003 ; Zett, 2013 ;), il demeure encore très difficile de définir les frontières entre ces entreprises dites d'économie sociale et solidaire et d'autres types d'organisations telles que les « organisations de la société civile » qui se sont davantage développées ces dernières années à la faveur des crises politiques. Par conséquent, on constate, un manque de disponibilité et de cohérence d'informations statistiques sur l'économie sociale et solidaire (ESS) au Burkina Faso.

C'est fort de ce constat que le Projet d'appui aux entreprises de l'économie sociale et solidaire en Afrique (PA-ESSA), initiative de l'Institut panafricain pour le développement, Région Afrique de l'Ouest et du Sahel (IPD-AOS) et son partenaire Innovation Réseau Et Développement (IRED), a lancé cette étude de cartographie en 2023 dans le cadre de la mise en œuvre de la 3^{ème} phase 2022-2025 de ses activités¹

¹ L'IPD-AOS et son partenaire IRED en Suisse ont entrepris depuis 2015 l'initiative de renforcer les capacités des EESS en Afrique à travers le Projet d'appui aux entreprises de l'économie sociale et solidaire en Afrique (PA-

consistant notamment au renforcement des capacités des leaders ESS, l'appui conseil, le coaching, l'incubation d'entreprises ESS, l'organisation d'un concours, la mise en place d'un conseil national de l'économie sociale et solidaire puis la réalisation d'une étude sur l'état des lieux des ESS au Burkina Faso.

La présente étude a proposé un état des lieux de l'économie sociale et solidaire au Burkina Faso en dressant une cartographie de celle-ci en vue de créer des facteurs d'émergence de ses entreprises.

La cartographie des EESS a été dressée en se basant sur une « définition consensuelle » et opérationnelle et une méthodologie consensuelle. Cette cartographie a permis, dans la mesure du possible, de connaître :

- 1) l'importance numérique et économique des EESS (la part au PIB burkinabè, la valeur ajoutée, la taxes, etc.) ;
- 2) leur importance sociale en termes de couverture des besoins de la population (en création d'emplois pour les jeunes et les femmes ...) ;
- 3) leur capacité de proposer des emplois verts, durables et respectueux de l'environnement. Elle a aussi permis d'identifier et de caractériser l'écosystème de l'ESS, et de dégager les principales contraintes au développement du secteur.

En outre, la cartographie a permis de formuler une stratégie de promotion de l'ESS assortie d'un plan d'action pour une mise en place du conseil national de l'ESS au Burkina Faso, cadre fédérateur pour impulser une bonne dynamique de l'ESS.

Les résultats de l'étude comprennent un rapport sur l'état des lieux de l'économie sociale et solidaire au Burkina Faso assorti d'une cartographie et une stratégie de dynamisation des ESS assortie d'un plan d'actions pour une mise en place du conseil national de l'ESS au Burkina Faso.

Le rapport propose une définition, des critères d'appartenance et une « carte » ou un instantané précis de l'activité des entreprises d'économie sociale et solidaire et de certaines caractéristiques de leur environnement de soutien qui sont d'un intérêt particulier pour les orientations du conseil national de l'ESS. Le plan d'actions est

ESSA) financé par la Fédération genevoise de coopération. La première phase 2015-2016 a consisté à répertorier les ESS de la sous-région Ouest africaine et par la même occasion d'évaluer leurs besoins. La seconde phase 2017-2020 a consisté au renforcement des capacités managériales des ESS.

construit sur la base d'une stratégie de dynamisation de l'économie sociale et solidaire au Burkina Faso tirée du rapport d'état des lieux.

Cet exercice de cartographie n'est pas une évaluation de l'environnement ou des politiques d'entreprises sociales et solidaires, mais plutôt une description des caractéristiques et des tendances actuelles pour soutenir le renforcement des capacités des acteurs de l'ESS.

En reconnaissance des limites conceptuelles et méthodologiques actuelles dans la mesure et la cartographie de l'activité des entreprises d'économie sociale et solidaire, l'étude a adopté une approche pragmatique pour générer une première carte basée sur les ressources documentaires (publications académiques et scientifiques), sur les bases de données existantes et sur des entretiens avec des personnes ressources au Burkina Faso (notamment les responsables de faîtières, de projets et de formation dans le domaine de l'ESS).

La stratégie et le plan d'actions ont été définis en concertation avec les responsables du PA-ESSA et le Conseil national de l'ESS lors d'un atelier tenu à Ouagadougou.

Trois chapitres composent le rapport : un chapitre introductif portant sur les définitions de l'ESS, un deuxième chapitre sur la cartographie et enfin un troisième sur la stratégie de dynamisation des ESS au Burkina Faso.

Chapitre 1 : A la recherche d'une définition consensuelle de l'ESS

Afin de mesurer et de cartographier les activités et l'environnement de soutien de l'entrepreneuriat d'économie sociale et solidaire, il est avant tout important de bien comprendre ce qu'est l'entreprise d'économie sociale et solidaire.

Définition de l'entreprise d'économie sociale et solidaire

Avec la multiplication des activités d'ESS et d'activités similaires, il s'avère nécessaire de proposer une définition opérationnelle qui pourrait être utilisée pour, d'une part, distinguer les entreprises d'économie sociale et solidaire des entreprises traditionnelles et, d'autre part, cartographier la diffusion et l'activité des entreprises d'ESS.

La multiplicité des définitions, en fonction des pays ou, à l'intérieur de pays, en fonction des acteurs des organisations, a fait que, pendant longtemps, il a été difficile de trouver un consensus sur la définition de l'ESS.

Afin de résoudre ce problème, la Conférence internationale des travailleurs (CIT), lors de sa 110^{ème} édition en 2022, a adopté une définition consensuelle. Cette définition a été adoptée par les mandants tripartites de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), entité des Nations unies. Elle s'appuie sur les valeurs et les principes énumérés dans les Politiques et législations existantes en matière d'ESS et sur un examen par le Bureau de toutes les définitions existantes de l'ESS adoptées par différentes organisations et entités internationales (cf. annexe 1). Elle est également documentée par les travaux conceptuels les plus récents consacrés à la politique et aux statistiques et par des consultations avec les principales parties prenantes de l'ESS.

D'après cette définition, l'économie sociale et solidaire (ESS) « comprend les entreprises, les organisations et les autres entités qui mènent des activités économiques, sociales ou environnementales servant un intérêt collectif et/ou l'intérêt général, et qui reposent sur les principes de coopération volontaire et d'entraide, de gouvernance démocratique et/ou participative, d'autonomie et d'indépendance, ainsi que sur la primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital en ce qui concerne la répartition et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices, ainsi que des actifs. Les entités de l'ESS aspirent à la viabilité et à la durabilité à long terme, ainsi qu'à la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, et opèrent dans tous les secteurs de l'économie. Elles mettent en pratique un ensemble de valeurs qui sont indissociables de leur fonctionnement et sont cohérentes avec le souci des personnes et

de la planète, de l'égalité et de l'équité, de l'indépendance, de l'autogestion, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que de la réalisation du travail et de moyens de subsistance décents. Selon les conditions nationales, l'ESS comprend des coopératives, des associations, des mutuelles, des fondations, des entreprises sociales, des groupes d'entraide et d'autres entités fonctionnant selon les valeurs et principes de l'ESS »

Les principales composantes de l'ESS

La définition ci-dessus fait référence à des formes particulières d'entreprises et d'organisations. Les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations sont beaucoup plus anciennes et les entreprises sociales sont récemment apparues. Cependant, cette énumération est non-exhaustive dans la mesure où l'on peut inclure d'autres entités, pourvu qu'elles répondent plus ou moins aux valeurs et principes de l'ESS. Dans le cadre de la présente étude, l'on se limitera aux cinq formes d'organisation ci-dessus citées afin de rendre opérationnelle la définition consensuelle. C'est un groupe d'acteurs dynamique et évolutif qui font la promotion et dirigent des organisations centrées sur les personnes.

Les coopératives

Forme la plus ancienne, l'entreprise coopérative a connu une rapide expansion et se retrouve aujourd'hui aux quatre coins du globe. Une coopérative est définie comme une « association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement » (ACI 1995 ; OIT 2002 -Recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, Section I, Paragraphe 2).

Toutes les coopératives ne sont pas légalement enregistrées ; il est fréquent que des groupes de producteurs ou de consommateurs choisissent cette forme d'organisation alors même qu'elle n'est pas légalement reconnue en tant que coopérative.

L'entreprise de type coopératif se retrouve dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, allant de l'agriculture à l'assurance, en passant par l'épargne et le crédit, la distribution, les travailleurs, l'habitation, la santé et les consommateurs. On a ainsi trois types de coopératives selon leur fonction économique : des coopératives de consommateurs quand les membres investissent ensemble pour consommer ensemble, des coopératives de producteurs quand les membres valorisent leurs productions ensemble, et des coopératives d'épargne et de crédit quand ils épargnent ou empruntent ensemble.

Selon Gijselinckx et Opstal (2008), les propriétaires d'une coopérative "*ont une double identité. Ils sont à la fois actionnaires et utilisateurs de leur coopérative. Ils n'en attendent pas seulement un rendement financier mais, en leur qualité d'utilisateur, la coopérative est en premier lieu pour eux un instrument pour satisfaire leurs besoins*". Le droit de contrôle et le droit d'appropriation reviennent aux membres en tant qu'usagers de la coopérative plutôt qu'en qualité d'apporteurs de capitaux. Explicitement, ces droits ne sont pas attribués aux bénéficiaires en fonction de leur apport en capital. Ainsi, on peut dire que ces coopératives sont des entreprises sociales qui poursuivent une finalité "non-capitaliste", même si leur objectif est de fournir un avantage économique ou social à leurs membres-usagers. Cependant, sur le plan opérationnel, il convient de noter que la formule coopérative ne s'applique pas nécessairement à toutes les entreprises sociales qui inspirent se constituer en société. Il s'agit des sociétés à finalité sociale réglementées par plusieurs juridictions européennes et africaines.

En Afrique, l'histoire des coopératives a notamment suivi un parcours particulièrement mouvementé, notamment en raison d'une forte instrumentalisation par les États, sapant ainsi leur caractère autonome et l'investissement volontaire des membres.

Les mutuelles

Les organisations d'aide mutualiste ont toujours existé dans le monde. Selon Fonteneau et al. (2010), « les mutuelles sont des organisations dont la raison d'être est essentiellement d'offrir des services sociaux à leurs membres et leurs personnes à charge. Ces mutuelles – formelles ou informelles – répondent aux besoins qu'ont les communautés d'organiser une prévoyance collective en mutualisant des risques de nature divers : paiement des soins de santé, achat de médicaments, couverture en cas de maladie ou d'accident, soutien matériel à la famille d'un défunt, rapatriement d'un corps, dépenses liées au rituel (entreprises funéraires par exemple), mauvaises récoltes, mauvaises saisons de pêche, etc. ».

Les services des mutuelles sont offerts par un mécanisme de partage des risques et de mutualisation des ressources. En comparaison aux sociétés d'assurance, les mutuelles se distinguent surtout par leur finalité non lucrative et le fait qu'elles ne sélectionnent pas leurs membres ni ne calculent de primes sur la base des risques individuels.

Bon nombre de structures mutualistes sont actives dans le secteur de la santé et de la protection sociale (exemple de l'*Association Internationale de la Mutualité* (AIM) fondée dans les années 50, regroupant 40 fédérations ou associations de mutuelles

autonomes dans 26 pays). Ces mutuelles opèrent selon des principes de solidarité et de finalité non lucrative. Dans le domaine de l'assurance, *l'International Cooperatives and Mutual Insurance Federation* (ICMIF) représente tant les intérêts des coopératives que des organisations mutualistes, comptant actuellement 212 affiliés dans 73 pays.

D'autres groupes de travail rotatif ou associations informelles (Rotating Saving and Credit Associations), également connus sous le nom de *tontines* dans certaines régions comme en Afrique peuvent être associés à l'économie sociale en ce sens qu'ils associent des fonctions de socialisation et d'interaction sociale à des fonctions économiques ou financières (main-d'œuvre ou épargne et crédit), et ce sont les participants qui en définissent les conditions et les règles de fonctionnement. Le service fourni s'inscrit dans un rapport social qui noue et dénoue des obligations réciproques et intérêts partagés (Servet, 2006).

Les associations et les groupes communautaires

La liberté d'association étant reconnue comme un droit humain, la forme associative est très répandue dans le monde. La tradition associative est une première historique qui a contribué à nourrir les pratiques et les conceptualisations de l'économie sociale et solidaire. L'ESS peut être considérée comme un cadre permettant la réalisation de différentes formes de liberté individuelle d'association dès lors qu'elle aspire à produire en continu des biens ou des services et ne présente à l'origine aucune finalité lucrative (Defourny & Develtere, 2009).

Les associations forment un groupe hétérogène, comprenant des organisations volontaires, des organisations communautaires, des associations à but non lucratif et des groupements d'intérêt économique. Leur action se décline dans tous les domaines. Elles peuvent être « modernes », « communautaires » ou « traditionnelles », mais elles sont de même nature dans leur fonctionnement (règles négociées et réciprocité garantie notamment par le contrôle social, etc.) et dans leurs finalités (utilité économique ou production et maintien de liens sociaux par exemple).

Plus spécifiquement, les associations construites à partir du lien communautaire dans l'ESS ont entre autres objectifs, celui de réduire l'écart entre les individus et les pouvoirs institutionnalisés. Les associations présentent de nombreux avantages, tels que la relative flexibilité dans la mise en place et le fonctionnement, et des structures permettant de nouvelles formes de sociabilité (particulièrement en milieu urbain).

Sur le plan pratique, l'essentiel de la composante associative et une partie de la composante mutualiste évolue dans le secteur à but non lucratif ; ce qui n'empêche pas certaines à devenir plus entrepreneuriales.

Les fondations

Il existe des débats sur l'appartenance des fondations à l'économie sociale et solidaire. Si certaines d'entre elles peuvent être qualifiées de composantes de l'ESS, d'autres peuvent en être exclues compte tenu de leurs caractéristiques.

La littérature distingue les fondations d'utilité publique et les fondations privées (Gijssels & Develtere, 2006). Les fondations d'utilité publique poursuivent un objectif public désintéressé et donc servent les intérêts de la collectivité. En revanche, les fondations privées ont, certes, un objectif également désintéressé, mais généralement de nature privée, ce qui peut faire douter de leur appartenance à l'ESS.

Par ailleurs, certains auteurs soulignent la relative contradiction entre les activités qui génèrent les ressources et les finalités philanthropiques dans lesquelles une partie de ces ressources sont investies (généralement les grandes entreprises multinationales).

En outre, l'absence de gouvernance participative de la plupart des fondations et les critiques classiques adressées à ce secteur (y compris les raisons supposées à la base de la création de certaines fondations - tels que marketing, évasion fiscale, vanité) (Prewitt & al, 2006) pourraient faire partie des arguments en défaveur de l'affiliation des fondations à l'économie sociale.

Toutefois, certaines fondations sont considérées comme affiliées à l'ESS à cause de leur mission consistant à renforcer le financement indépendant des organisations philanthropiques et s'inscrivant explicitement dans l'économie sociale (European Foundation Center basé à Bruxelles) ; d'autres à renforcer la reconnaissance politique et juridique de l'économie sociale (Comité Européen Permanent des Coopératives, associations, mutuelles et fondations, également appelé *Social Economy Europe*).

En somme, l'affiliation des fondations à l'économie sociale demeure un débat ouvert auquel on ne peut probablement apporter aucune réponse définitive en raison de la diversité et de la nature parfois contradictoire des diverses formes juridiques des fondations.

Les entreprises sociales

Le concept d'entrepreneuriat social est relativement récent. C'est un phénomène en forte émergence dans le monde. Selon Nyssens (2006), le phénomène est apparu en Europe et en Amérique du Nord dans un contexte de crise à la fin des années 70 pour répondre aux besoins sociaux non satisfaits et aux limites des politiques traditionnelles dans le domaine du social et de l'emploi destinées à contrer l'exclusion sociale.

Les entreprises sociales sont nées de la volonté de certaines associations volontaires à créer des emplois pour les personnes exclues du marché du travail traditionnel et des entrepreneurs individuels qui souhaitent diriger des entreprises mais dans une perspective sociale marquée. Certaines d'entre elles fournissent des services de soins essentiels, d'autres se concentrent sur l'offre d'opportunités d'emploi aux groupes défavorisés, et d'autres encore s'attaquent à un plus large éventail de défis sociétaux, tels que la réalisation des objectifs de développement durable. Beaucoup sont innovants et trouvent des opportunités là où ni les entreprises traditionnelles ni les pouvoirs publics ne peuvent tenir leurs promesses. Les entreprises sociales se rapportent donc à une multitude de situations.

En termes de définition, selon Thompson & Doherty (2006), les entreprises sociales sont des « organisations qui recherchent des solutions d'entreprise pour répondre aux problèmes sociaux ». Le projet Social entrepreneurship targeting youth in South Africa (SETYSA) mené par le Bureau International du Travail (BIT) en Afrique du Sud les définit comme des entreprises :

- ayant une finalité sociale première, clairement annoncée comme leur but central ;
- appliquant un modèle économique durable sur le plan financier, aspirant de façon réaliste à générer suffisamment de revenus pour dépasser les coûts induits par leur fonctionnement et à prélever une part significative de leurs revenus à partir de leurs gains (par opposition aux subventions ou dons) ;
- responsables devant leurs parties prenantes, appliquant un mécanisme approprié pour garantir la responsabilité devant les bénéficiaires et mesurer et démontrer leur impact social.

Les entreprises sociales se distinguent des entreprises à but lucratif parce qu'elles ne visent pas uniquement à générer des profits financiers mais aussi à générer des bénéfices sociaux, par le type de produits ou services mis sur le marché, le profil des travailleurs (peu qualifiés, en insertion, etc.) mais aussi en termes d'affectation des profits financiers générés. En outre, ce qui différencie le concept d'organisations d'économie sociale des

entreprises sociales est que les premières promeuvent principalement les intérêts de leurs membres (comme le font les coopératives traditionnelles), n'ayant ainsi qu'un impact indirect sur la communauté dans son ensemble. À l'inverse, les entreprises sociales poursuivent un objectif social explicite dans l'intérêt de la communauté (fourniture de services d'intérêt général ou facilitation de l'insertion professionnelle de personnes défavorisées). Elles visent à générer un impact social positif.

Il faut souligner que ce concept contribue à élargir la "portée" de l'économie sociale et solidaire et permet d'expliquer la tendance du concept d'économie sociale et solidaire à se superposer à la définition plus étroite de l'entreprise sociale.

Contrairement aux coopératives, les entreprises sociales ne sont pas forcément des entreprises dont la propriété est collective. L'activité économique allie rentabilité et changement social. Les entreprises sociales sont donc des organisations hybrides puisqu'elles mènent leurs affaires tout en promouvant des valeurs sociales. De même, elles sont souvent caractérisées par une pluralité de parties prenantes au niveau de leur gouvernance et de leur propriété (réunissant par exemple les usagers, fondateurs, financiers, autorités locales, etc.), ce qui garantit en quelque sorte la finalité sociale de l'entreprise. Enfin, les entreprises sociales se caractérisent par une démocratie économique qui se traduit souvent par des restrictions en termes de pouvoir de vote et de retour sur les parts de capital (limitation de la part qui peut être redistribuée aux actionnaires) (Nyssens, 2006).

Les critères d'appartenance à l'ESS

L'économie sociale et solidaire se distingue par des pratiques qui contribuent à la fois à la richesse économique et au mieux-être social. Les structures appartenant à l'économie sociale et solidaire peuvent être identifiées par les statuts juridiques ou par leurs finalités.

Au niveau des statuts juridiques, l'on a les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations ; tandis qu'au niveau des finalités, l'on peut citer l'insertion par l'activité économique, le commerce équitable, l'épargne solidaire ou le commerce biologique.

Dans l'ensemble, sur la base des dimensions susmentionnées, l'on peut mentionner cinq critères essentiels qui reflètent les conditions minimales a priori qu'une organisation doit satisfaire pour être qualifiée d'entreprise appartenant à l'économie sociale et solidaire :

- *l'organisation doit s'engager dans une activité économique* : cela signifie qu'elle doit s'engager dans une activité continue de production et/ou d'échange de biens et/ou services ;
- *elle doit poursuivre un objectif social explicite et principal* : un objectif social étant défini comme un objectif qui bénéficie à la société ;
- *elle doit avoir des limites de distribution des excédents/bénéfices et/ou des actifs* : l'objet de ces limites est de donner la priorité à l'objectif social sur la réalisation d'excédents ou profits ;
- *elle doit être indépendante*, à savoir autonome en termes d'organisation vis-à-vis de l'État et des autres organisations traditionnelles à but lucratif ; et,
- *elle doit avoir une gouvernance inclusive*, c'est-à-dire une gouvernance caractérisée par des procédures de décision participatives et/ou démocratiques selon le principe « une personne=une voix ».

Application de la « définition consensuelle » au Burkina Faso

Sur la base des critères essentiels définis plus haut et des définitions officielles ou académiques des organisations ou entreprises d'ESS, il s'agit de déterminer les différents groupes d'EES au Burkina Faso.

L'on peut notamment distinguer quatre types d'entreprises de l'ESS sur la base de leurs statuts juridiques : les coopératives, les associations, les mutuelles sociales, les fondations. En considérant leur finalité, il faut ajouter à ces organisations classiques les entreprises sociales qui se développent dans le monde et au Burkina Faso ; cependant, elles ne disposent d'aucune forme juridique spécifique au Burkina Faso.

Coopératives et groupements

Les coopératives, définies selon les principes universels de l'Alliance coopérative internationale (ACI), existent au Burkina Faso depuis les années 1960. Ce mouvement coopératif a été régi successivement par plusieurs textes réglementaires et législatifs depuis 1973 :

- la Loi n°1/an/73 du 9 mai 1973 du parlement voltaïque, portant statuts des organisations à caractère coopératif en Haute-Volta ;
- l'Ordonnance 83-021/CSP/PRES/DR du 13 mai 1983 portant statuts des organisations à caractère coopératif et pré-coopératif en Haute-Volta (née de la

volonté d'adaptation à la situation qui prévalait suite à la prolifération des groupements villageois).

- la Zatu AN VII-0035/FP/PRES du 18 mai 1990 portant statut général des groupements pré-coopératifs et sociétés coopératives au Burkina Faso (relecture de l'ordonnance de 1983 dans l'esprit du contexte politique de l'époque – avènement de la révolution).
- le Document de politique nationale de promotion coopérative de décembre 1998.
- la Loi n°014/99/AN du 15 avril 1999 portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso ; promulguée le 3 Juin 1999 par le décret n°99-160/PRES. Cette loi a eu pour effet de réduire les prérogatives de l'État et de consacrer l'autonomie et l'indépendance des organisations à caractère coopératif.
- la loi N°023-2009/AN du 14 mai 2009 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés et remplaçant la loi N°59/94/ADP du 15 décembre 1994.
- l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives adopté le 15 décembre 2010 par les dix-sept (17) États partis signataires du Traité de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires(OHADA).

A notre connaissance, le Burkina Faso, signataire du Traité de l'OHADA, qui disposait d'un délai de deux ans pour se conformer aux dispositions de l'acte uniforme, n'a pas encore appliqué ledit acte au 31 décembre 2023.

Au niveau de leur forme juridique, selon la loi du 15 avril 1999 en son article 3, les sociétés coopératives et les groupements constituent des personnes morales de droit privé à sociétaires variables, distinctes de leurs adhérents, jouissant de la pleine capacité juridique ainsi que de l'autonomie financière.

D'après Zett (2013), les coopératives au Burkina Faso peuvent être subdivisées en deux groupes : les coopératives "classiques" et les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC). Les **coopératives dites "classiques"** regroupent toutes les coopératives dont l'objet n'est ni l'épargne, ni le crédit. Leur développement au Burkina Faso, qui a débuté depuis la période coloniale, a connu notamment deux phases : 1) une première phase marquée par l'interventionnisme étatique et 2) une seconde phase fondée sur l'autonomisation et la structuration des coopératives. Elles sont également qualifiées de coopératives non financières. Leur domaine principal est l'agriculture. Les groupements villageois ont connu le même développement. Les coopératives classiques et groupements ont été estimés à plus de 30 000 au Burkina Faso (Zett, 2013).

Quant aux **coopératives d'épargne et de crédit**, elles ont pour produits l'épargne et les crédits accordés à leurs membres ou à des clients. Elles sont qualifiées de coopératives financières. Elles ont notamment été régies plus tard par des textes réglementaires communautaires et la loi N°023-2009/AN du 14 mai 2009 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés votée au Burkina Faso ; cette dernière loi a été modifiée par l'Assemblée législative de transition le 26 septembre 2023 pour tenir compte de la finance islamique². Leur nombre a été estimé à 134 en 2022, chiffre en baisse en comparaison de l'effectif de 2013 qui étaient de 154 SFD (MEFP, 2023a). Les points de services des SFD ont également connu une baisse, passant de 654 points de service en 2013 à 574 en 2022.

Dans l'ensemble, en se référant à la loi n°014/99/AN du 15 avril 1999, on peut affirmer que les coopératives et les groupements (organisations qualifiées de pré-coopératives) respectent les critères essentiels de l'ESS. En effet, au niveau économique, ces coopératives mènent des activités économiques diverses ; au niveau de la gouvernance, elles respectent le principe une personne une voix. Par ailleurs, si elles n'ont pas été assez indépendantes dès le début de leur développement, avec la promulgation de la dernière loi en 2009, les coopératives ont gagné plus d'autonomie de gestion et d'indépendance. Quant à la dimension sociale, elle est un peu plus complexe dans la mesure où « l'intérêt général » n'est pas assez perceptible, les coopératives étant principalement orientées vers leurs membres et, ne poursuivent qu'indirectement un intérêt collectif ou général.

Mutuelles sociales

Au Burkina Faso, la mutualité sociale s'est développée dans les années 1990 à la faveur de la mise en œuvre du Programme d'ajustement structurel (PAS). Elle porte essentiellement sur la couverture santé. Cela s'explique par le désengagement de l'Etat dans le secteur de la santé et l'application du principe de recouvrement des coûts de la santé avec l'appui de certains partenaires au développement (Zett, 2013). L'Etat et les partenaires ont vu dans la mutualité dans un contexte de PAS une alternative au financement de la santé. La recommandation de mise sur pied de mécanismes de financement communautaires de soins de santé de type mutualiste en 1996 par les partenaires lors de la conférence organisée par le Ministère en charge de la santé a abouti

² La loi du 14 mai 2009 en vigueur dans l'Union ne comportait pas de dispositions spécifiques permettant aux SFD de proposer des produits reconnus comme relevant de la finance islamique.

à la création, en 1997, d'une Direction de la mutualité et à la proposition de loi sur les mutuelles.

Au niveau communautaire, le Règlement de l'UEMOA³ portant réglementation de la mutualité sociale en 2009, a permis aux Etats de ladite union (dont est membre le Burkina Faso) de disposer d'un instrument juridique favorisant ainsi la typologie des mutuelles créées au niveau national. Ce règlement est appliqué au Burkina Faso. L'application de la définition adoptée par l'UEMOA a permis à l'OIT (2022a) de dresser un inventaire de 181 mutuelles sociales au Burkina Faso en 2020, composées en grande majorité de mutuelles communautaires (94,5%). 11 unions de mutuelles ont été inventoriées dans la même période.

Il ressort que les mutuelles sociales sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Selon leur principe, l'engagement solidaire repose sur l'entraide mutuelle entre les membres dans un souci de partage des risques. De plus, les mutuelles sociales peuvent mener des activités économiques en vue d'améliorer les prestations servies à leurs membres dans le strict respect de la réglementation en vigueur en la matière. Enfin, elles sont gérées démocratiquement et par des membres qui élisent leurs représentants. Elles ne peuvent pas distribuer de bénéfices ni d'actifs. On peut donc affirmer que les mutuelles sociales dans l'espace UEMOA (et donc au Burkina Faso) répondent aux critères économiques, aux critères de gouvernance et ont une dimension d'intérêt général. Elles appartiennent donc à l'ESS.

Associations

Au Burkina Faso, les associations disposent d'un statut légal. En effet, ces associations sont régies par la loi n° 064-2015/CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association qui remplace celle n°10/92/ADP du 15 décembre 1992. Au terme de cette loi, est désignée comme association « tout groupe de personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères, à vocation permanente, à but non lucratif et ayant pour objet la réalisation d'objectifs communs, notamment dans les domaines culturels, sportif, social, spirituel, scientifique, professionnel ou socio-économique ». Sont exclues du champ d'application de cette loi les structures associatives poursuivant un but ou des objectifs purement politiques ou commerciaux.

³ Règlement n°07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant réglementation de la mutualité sociale.

La loi identifie six types d'associations :

- Les associations de « type ordinaire », telle que définie ci-dessus ;
- Les associations reconnues d'utilité publique, sur demande, et par décret pris en Conseil de Ministres, au terme d'une période minimale d'activité de cinq années consécutives. Il s'agit des associations poursuivant un but d'intérêt général dans les domaines du développement économique, social et culturel du pays ou d'une région donnée. Elles peuvent bénéficier de subventions ou de tout autre avantage consenti par l'Etat ;
- Les associations étrangères dont le siège est situé hors du Burkina Faso ou dont les organes dirigeants ou les membres sont essentiellement constitués d'étrangers. Ces associations doivent bénéficier d'une autorisation préalable pour exercer leurs activités au Burkina Faso ;
- Les organisations non gouvernementales qui sont des associations étrangères autorisées, intervenant dans le domaine du développement économique, social et culturel du pays ou d'une région déterminée et ayant signé une convention d'établissement avec le ministère chargé de l'économie et des finances ou les associations nationales déclarées, intervenant dans le domaine du développement économique, social et culturel du pays ou d'une région déterminée et ayant obtenu un agrément du ministère chargé de l'économie et des finances après la signature d'un accord-cadre ;
- Les syndicats, qui sont des organisations des travailleurs ou d'employeurs ayant pour objet la défense des intérêts moraux, matériels et professionnels de leurs membres.
- Les syndicats professionnels qui sont de libres associations de travailleurs ou d'employeurs, exerçant la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, ou la même profession libérale.

La loi du 20 octobre 2015 dispose que les associations se forment librement et sans autorisation administrative préalable. Toutefois, elles ne jouissent de la capacité administrative que dans les conditions prévues par la loi (convocation d'une assemblée générale pour l'adoption des statuts et règlement intérieur ; désignation des membres dirigeants et d'un siège social ; rédaction d'un procès-verbal de l'instance constitutive ; déclaration d'existence faite dans les quinze (15) jours suivant la constitution.

L'administration compétente est tenue de délivrer un récépissé dans un délai ne devant pas dépasser deux mois.

Dans cette étude, il ne sera retenu que les associations reconnues d'utilité publique, qui disposent de récépissé de reconnaissance. Le nombre d'associations qui ont produit les documents de reconnaissance et disposent d'un siège dans les treize régions du Burkina Faso a été estimé à 9 514 en 2022 (MATDS, 2023a). Ce type d'associations respecte les principes d'ESS dans la mesure où elles interviennent dans les domaines du développement économique, social et culturel, elles sont indépendantes et autonomes, et leur gouvernance respecte le principe "un membre, une voix".

Fondations

Selon la définition officielle du Burkina Faso (loi n°008-2017/AN portant régime juridique applicable aux fondations au Burkina Faso), est appelée fondation "toute organisation non politique créée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales, appelées « fondateurs », qui décident de l'affectation irrévocable de biens, de droits ou de ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif et non politique".

Les fondations, au-delà de leur diversité au Burkina Faso, répondent toutes aux critères relatifs à la finalité sociale ou à la dimension « d'utilité publique ». Au plan de leur dimension économique, certaines fondations ont pour mission principale le financement de projets à visée sociale, tandis que d'autres exploitent une activité économique propre. Elles sont toutes prises en compte. L'effectif des fondations au Burkina Faso a été estimé à 26 en 2022 (MEFP, 2023b).

Le problème de la gouvernance démocratique des fondations se pose généralement car les fondations autorisées au Burkina Faso sont composées uniquement de fondateurs. Elles ne comprennent ni membres, ni adhérents. En particulier, la gouvernance des fondations est qualifiée de collégiale, puisque les membres du conseil de fondation sont composés du ou des fondateurs.

Cependant, malgré le fait que les fondations ne remplissent pas tous les critères en même temps, elles peuvent être considérées comme appartenant à l'ESS car elles respectent les critères économiques et sociaux.

1.1.1. Entreprises sociales

Malgré l'absence d'un cadre légal en comparaison aux autres organisations de l'ESS, l'entrepreneuriat social est au cœur de l'actualité burkinabè depuis quelques années. En

effet, des entreprises, se réclamant de l'entrepreneuriat social, ont été créées au Burkina Faso. L'objectif est de conjuguer efficacement soutenabilité financière avec activités génératrices de bien-être social. La première reconnaissance politique de ce type d'ESS a été l'organisation à Ouagadougou, en 2018, de la première édition des Journées de l'Entrepreneuriat Social (JES)⁴. Depuis lors, ces journées sont organisées chaque année.

L'entreprise sociale est notamment promue au Burkina Faso par un incubateur, *La Fabrique*, qui, depuis 2014, accompagne les start-ups dans la création de leurs projets d'entreprise sociale. Elle est porteuse des JES. On peut également citer Ashoka Sahel, affiliée à Ashoka mondial, qui intervient dans 9 pays de l'Afrique de l'Ouest dont le Burkina Faso, et accompagne les entreprises sociales dans le cadre de leurs activités.

Par ailleurs, l'Union européenne, à travers le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne pour l'Afrique, a lancé des initiatives visant la promotion de programmes économiques inclusifs générateurs d'emploi, en privilégiant la formation professionnelle, la création de micro et petites entreprises, et l'entrepreneuriat. L'entrepreneuriat social est reconnu par l'union comme pouvant jouer un rôle clé pour le développement d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Au Burkina Faso, les principaux domaines d'activité de ces entreprises sont essentiellement l'agro-alimentaire, les TIC, l'industrie, le commerce, la santé et l'éducation, ainsi que le développement durable. Les formes juridiques relevées par l'étude du MOUVES en 2019 indiquent que les entreprises sociales et inclusives au Burkina Faso sont réparties en Sociétés à responsabilité limitée (40%), Associations (19%), Sociétés par action simplifiée (18%), entreprises individuelles (13%), et Sociétés anonymes (10%).

Encadré 1 : Maïa, une entreprise sociale qui lutte contre le paludisme chez les enfants

Maïa est une entreprise sociale basée à Ouagadougou développant des solutions pour protéger les populations africaines du paludisme. Premier produit conçu par la société, Maïa est une pommade à base de beurre de karité protégeant ses utilisateurs des moustiques anophèles plus de 5 heures après application. Après une phase de prototypage et de test réussie, Maïa a lancé la première pommade anti-moustique longue durée à l'endroit de la population Burkinabè et plus généralement Ouest-africaine.

⁴ Les premières Journées de l'Entrepreneuriat Social (JES) se sont tenues à Ouagadougou du 7 au 9 juin 2018. Elles ont réuni plus de 1 500 participants.

Gérard Niyondiko co-fondateur et directeur général pilote la recherche avec les partenaires techniques. Gérard a obtenu un Master en eau et assainissement à l'école d'ingénieur 2iE (Burkina Faso) et un Master en Chimie à l'Université de Bujumbura (Burundi).

Pour la petite histoire « A la base, il s'agissait de mettre en place une usine de fabrication de savon, car dans son pays d'origine, il y avait toute la matière première nécessaire pour cela. Ensuite vint l'opportunité de concourir à un concours d'entrepreneuriat social ou environnemental en 2013 dont il remporta le 1^{er} prix. Ce prix était basé sur le savon anti-moustique.

Son objectif était de trouver le produit qui cadre avec les habitudes des populations surtout des enfants, c'est pourquoi il se posa la question, qu'est ce qui se passe après la douche. La réponse était : on pommade les enfants avec du beurre de karité. Et vu qu'il ne voulait pas perturber les habitudes des populations et annuler les effets du savon anti-moustiques après la douche, il opte pour la pommade anti-moustique à base de beurre de karité.

Chapitre 2 Cartographie des entreprises d'économie sociale et solidaire

Mesurer l'économie sociale et solidaire

Les différentes définitions des différentes composantes de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les nouvelles tendances dans la mise en œuvre des activités ont des implications importantes lorsqu'on tente d'estimer le poids et le nombre des entreprises relevant du tiers secteur.

Par ailleurs, si plusieurs pays d'Afrique, dont le Cap Vert, le Cameroun, Djibouti, le Maroc, le Sénégal et la Tunisie, ont récemment adopté des lois sur l'ESS, dont certaines contiennent des dispositions relatives à l'élaboration de statistiques ou de comptes satellites, au Burkina Faso, l'absence de cadre juridique ou réglementaire englobant le champ d'application de l'économie sociale et solidaire complique davantage la recherche de statistiques précises et fiables sur le tiers secteur.

Cette situation pousse le chercheur à adopter une méthode de recoupement, liée à la définition basée sur les formes juridiques des composantes de l'ESS ou sur la nature de leurs activités.

A cette étape de l'étude, les sources de données sur lesquelles est basée la présente cartographie sont de trois catégories : les annuaires statistiques globaux ou sectoriels, les inventaires sectoriels et les études. Ces sources documentaires présentent généralement quelques indicateurs parcellaires pour apprécier les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire, faute de référentiel sur les statistiques à collecter. Par ailleurs, les années de référence des différentes sources ne concordent pas forcément.

Au niveau des annuaires statistiques, l'annuaire annuel du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation fournit des statistiques globales sur les ONG, associations, fondations et syndicats. Ces informations, sommaires, se limitent aux demandes de renouvellement, aux déclarations d'existence, avec l'avantage d'une répartition géographique (région et province). L'annuaire statistique de la Direction générale de la coopération porte notamment sur quelques caractéristiques des ONG, associations de développement et fondations tels que le nombre, les contributions financières, les populations cibles, etc.

L'annuaire 2022 du MENAPLN est largement consacré aux caractéristiques des ONG, associations, et fondations intervenant dans le domaine de l'éducation.

En ce qui concerne les statistiques sur les systèmes financiers décentralisés au Burkina Faso, l'annuaire 2021 du Ministère en charge des finances sur l'inclusion financière, l'annuaire statistique 2022 du même ministère et la base de données de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique présentent les indicateurs d'accès, d'utilisation et de coût. Les données sur les mutuelles sociales proviennent de l'étude de l'OIT portant sur l'inventaire des mutuelles sociales du Burkina Faso en 2022. Cette étude fournit largement des informations sur les caractéristiques de ces organisations. Il faut souligner que certaines informations portant sur ces organisations et d'autres sont fournies par l'étude de Zett (2013). La plateforme en ligne du PA-ESSA (Labores Afrique : <https://laboress-afrique.org/boostsess/public/index.php/>) fournit également un répertoire d'une cinquantaine d'ESS.

Sur la base de la définition et des critères d'appartenance retenus, le tableau ci-dessous fournit une estimation du nombre d'entreprises appartenant à l'économie sociale et solidaire au Burkina Faso. Au total, environ 47 151 entreprises font partie de l'ESS et répondent aux critères d'appartenance. Les chiffres fournis ne sont que des approximations à utiliser avec prudence.

Tableau n° 1: Nombre estimé d'entreprises d'économie sociale et solidaire au Burkina Faso

Type juridique	Année de référence	Nombre d'entreprises
Coopératives "classiques"	2022	6 348
Coopératives d'épargne et de crédit/Systèmes financiers décentralisés (points de services)	2022	574
Associations	2022	9 514
Groupements villageois et groupements professionnels	2002	30 471
Mutuelles sociales dont réseaux de mutuelles	2020	192
Fondations	2022	26
Entreprises sociales	2020	20
TOTAL		47 151

Source : auteurs

D'autres sources, non-officielles, font état d'une estimation de plus de 100 000 ESS si l'on inclut les entreprises individuelles du secteur informel qui créent généralement des associations non-enregistrées au Ministère en charge de l'administration territoriale.

Caractéristiques des entreprises d'économie sociale et solidaire

Les organisations ou entreprises de l'ESS sont actives dans un très large éventail d'activités. Cependant, le plus gros problème demeure la disponibilité de données dans la mesure où il manque un cadre officiel de collecte de données des ESS au Burkina Faso.

Les données présentées ci-dessous concernent l'ESS en 2021 lorsque cela est possible ou des années antérieures, selon la disponibilité des données. Elles sont extraites de différentes sources. Il n'existe pas de données spécifiques sur les ESS au Burkina Faso.

Domaines d'activités

Les EESS sont présentes dans tous les domaines de l'économie et du social. Si elles occupent généralement les activités dans lesquelles les politiques publiques sont défaillantes, elles s'étendent également sur des activités relevant du développement durable ou à but lucratif mais à finalité sociale.

Le **secteur agricole** est le premier domaine des EESS cité par la littérature. Ceci s'explique notamment par la genèse des coopératives et des groupements villageois dont les premiers développements formels ont débuté dans des zones essentiellement agricoles telles que la région de la Boucle du Mouhoun, les Hauts Bassins et le Nord. Par la suite, d'autres types d'EESS se sont intéressés à ce secteur (certaines fondations notamment). Les activités sont assez diverses : production agricole, élevage, fourniture d'intrants, investissements agricoles, financement agricole, etc. On peut citer notamment quelques coopératives qui interviennent dans le secteur agricole telles que l'Union des coopératives agricoles et maraîchères du Burkina Faso (UCOBAM) qui compte plus de 6500 adhérents-coopérateurs et près de 35 000 producteurs et productrices, la Société coopérative agricole de DI (SOCADI), l'Union des coopératives rizicoles de la vallée du Kou Faso Gjigui, l'Union des coopératives agricoles de la vallée du Sourou; l'Union des coopératives des exploitants du périmètre aménagé de Karfiguéla (UCEPAK) et l'Union des coopératives agricoles et maraichères de la Comoé.

Le **secteur artisanal** est occupé par plusieurs groupements et coopératives artisanales dans lesquelles les femmes sont très présentes, notamment dans le tissage des pagens traditionnels, la teinture, la vannerie, la poterie, etc. L'exemple type des coopératives

artisanales féminines est la Coopérative Féminine pour la Promotion des Arts Ménagers (CFAM) de Ouagadougou, créée en 1975 qui a pour objectif d'offrir à ses membres, généralement des femmes en situation précaire, un emploi stable par le biais d'une formation afin d'améliorer leurs conditions de vie. Ses activités sont essentiellement liées aux produits du textile : broderie, couture, teinture, tissage, batik et même la confection de colliers et de bracelets tissés. Dans l'agroalimentaire, les femmes constituées en coopératives transforment les produits agricoles comme les noix de karité, les graines de néré et autres produits forestiers non ligneux, etc.

Dans le **secteur de la microfinance**, ce sont les coopératives financières appartenant aux systèmes financiers décentralisés qui sont les plus dominantes. Les produits et services offerts à leurs membres et aux clients sont principalement l'épargne et des crédits destinés à la production de biens et services (campagnes agricoles et intrants, activités génératrices de revenus, équipements, etc.), et à la consommation. Parmi les entreprises d'ESS qui interviennent dans ce domaine, on peut citer notamment les BTEC (Baoré-Tradition d'Epargne et de Crédit), les Caisses communautaires rurales (CEC), les Coopératives diocésaines (CODEC), les Mutuelles d'épargne et de crédit (MEC) et les Caisses populaires localisées dans des villes et villages du Burkina Faso. Il faut souligner que les Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit (IMCEC)⁵ occupent majoritairement le secteur de la microfinance au Burkina Faso. Cependant, leur poids est de plus en plus en baisse car des sociétés anonymes s'intéressent davantage au secteur. En effet, de 2013 à 2022, le pourcentage des IMCEC est passé de 86,4% des SFD à 73,1%, tandis que les sociétés anonymes ont progressé de 3,2% à 15,7% des SFD, devançant ainsi les Associations et les Sociétés à responsabilité limitée.

Le domaine des **assurances**, qui se distinguent des assurances des entreprises à but lucratif, est exclusivement occupé par les mutuelles sociales. Elles offrent essentiellement des prestations d'assurance santé (78% des mutuelles selon l'étude de l'OIT en 2022)⁶. Au niveau des mutuelles professionnelles, on peut citer notamment la

⁵ Les IMCEC sont des groupements de personnes dotés de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondés sur des principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle, et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de leurs membres et de leur consentir des crédits.

⁶ L'étude de l'OIT (2022) distingue les mutuelles communautaires (qui fournissent exclusivement des prestations d'assurance santé) des mutuelles professionnelles dont la majorité (84%) mène généralement des activités d'entraide (notamment pour les événements sociaux) et de solidarité, de micro finance (prêts scolaires, prêts pour

Mutuelle de santé Laafi Baoré, la Mutuelle sainte famille de Tounouma, la Mutuelle nationale de santé des étudiants du Burkina Faso (MUNASEB), la Mutuelle des forces armées nationales (MUFAN).

Le secteur de l'**électricité** en milieu rural est occupé spécifiquement par les Coopératives d'électricité (COOPEL). La création de ces coopératives a été encouragée par les pouvoirs publics qui ont opté pour le modèle coopératif afin de favoriser l'accès des populations rurales aux services électriques. Les COOPEL s'occupent de la fourniture de l'électricité et la gestion des installations. Elles sont notamment financées par un Fonds de développement de l'électrification (FDE) alimenté par une dotation budgétaire de l'État, des dotations de donateurs (Danida, Banque mondiale et BAD) et aussi un prélèvement sur les consommations électriques des abonnés raccordés. En 2013, on dénombrait 88 COOPEL sur le territoire burkinabè. Elles se sont fédérées en une Union nationale des coopératives d'électricité du Burkina (UNCOOPEL/B), mise en place en mars 2005 et qui a pour fonction globale la représentation et la défense des intérêts des membres.

L'accès aux **services de base** comprend l'accès à l'eau potable, aux installations sanitaires et d'hygiène de base, aux soins de santé essentiels, à l'éducation (au minimum à l'école primaire), à l'énergie, aux régimes de protection sociale, etc. La majorité des fondations et certaines associations et coopératives interviennent dans ce domaine.

Le domaine du **sport, de la culture et des loisirs** est essentiellement occupé par des associations qui œuvrent pour la défense des intérêts de leurs membres ou pour la dynamisation de la vie des quartiers ou secteurs.

Le domaine du **développement durable** est également occupé par des associations en général et des entreprises sociales. Leurs activités sont essentiellement :

- la collecte des déchets ;
- la valorisation des déchets plastiques ;
- la fourniture et l'entretien des équipements solaires de qualité ;
- le développement de couveuses solaires adaptées au milieu rural.

Dans ce domaine, on compte de nombreuses associations, notamment féminines, qui interviennent dans la collecte des déchets en ville, des entreprises sociales intervenant

les événements sociaux et prêts pour subvenir aux besoins) et d'aide au financement d'activités génératrices de revenus.

dans le domaine du photovoltaïque (Lagazel, Nafa Naana dans la production de lampes photovoltaïques) ou dans la production de foyers améliorés (Foyer Roumdé Ouaga Métallique, Foyer Faso Nafa).

Le commerce équitable est un domaine d'activité spécifique qui intéresse les ESS au Burkina Faso. Il regroupe un nombre, pour l'instant, limité (une vingtaine) d'associations et de coopératives, porteuses de différents labels de commerce équitable (Fairtrade International, WFTO et ESR Ecocert) et parfois certifiées Agriculture Biologique, dans l'agroalimentaire (produits bruts ou transformés), l'artisanat, le cosmétique (à base de karité) et le textile (coton). Quelques coopératives et associations qui interviennent dans le cosmétique et l'agro-alimentaire peuvent être citées : l'Union Régionale Baomanégré des Actrices des produits du Karité (URBAPK COS / USCOOPs KWS) basé à Koudougou, qui regroupe 1800 femmes, l'Association Songtaab Yalgré (ASY) de Ouagadougou, regroupant 1527 membres dont 1517 femmes et l'Union des sociétés coopératives RAGUSSI de Ouagadougou, comptant 1500 femmes.

Les entreprises de l'ESS qui interviennent dans le **secteur des TIC** sont généralement des associations ou des entreprises sociales. On peut citer notamment l'Association Yam-Pukri, l'une des associations pionnières, qui intervient dans la formation et la vulgarisation des TIC.

Groupes cibles

Les groupes cibles des entreprises de l'ESS au Burkina Faso sont très larges et diversifiés. Contribuant à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'autonomisation des femmes et des jeunes ou au développement durable, ces entreprises touchent toutes les franges de la population et tous les secteurs sociaux et économiques. Les principales cibles concernent notamment les agriculteurs, les éleveurs, les artisans, les femmes et les jeunes, les enfants, les salariés du secteur public et du secteur privé, les personnes handicapés et les groupes vulnérables.

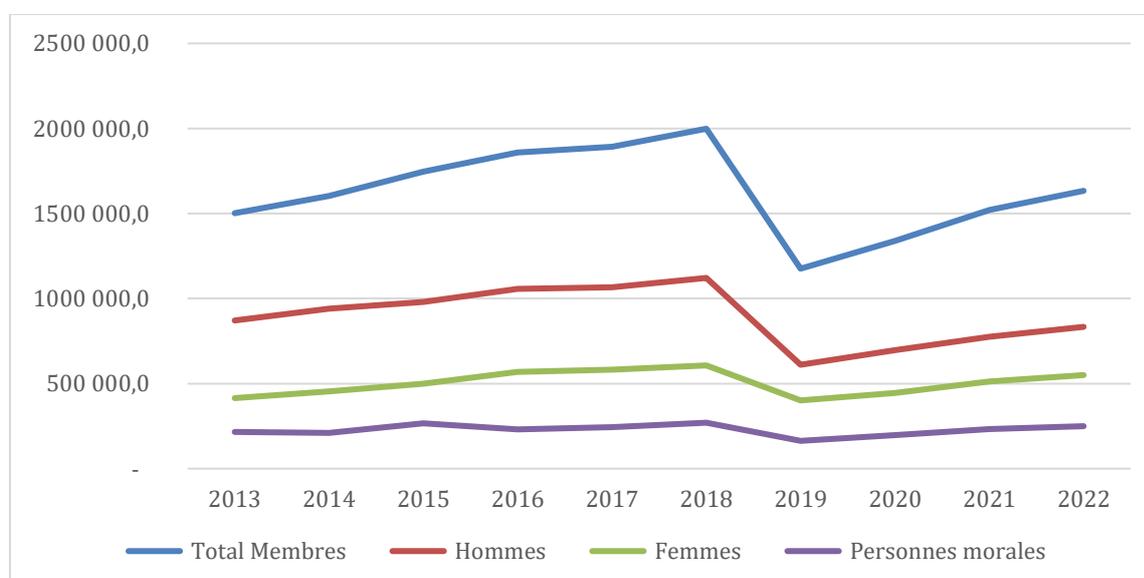
Au niveau des **coopératives agricoles**, le groupe cible se compose principalement des agriculteurs et éleveurs. Ces coopératives aident les agriculteurs à accéder aux intrants, à commercialiser leurs produits, à accéder au crédit et à obtenir des services de formation et de vulgarisation. Les femmes constituent la majorité de la population active agricole et jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire. En outre, les coopératives aident les jeunes, qui constituent une grande partie de la population, souvent confrontés au chômage, à trouver un emploi, à acquérir des compétences et à créer des entreprises.

Les artisans constituent un autre groupe important pour les coopératives au Burkina Faso. Ils produisent une variété de produits artisanaux, tels que des textiles, des poteries et des bijoux. Les coopératives aident les artisans à accéder aux marchés, à améliorer la qualité de leurs produits et à obtenir des services de formation.

Les **systèmes financiers décentralisés** qui appartiennent aux coopératives d'épargne et de crédit s'intéressent aux populations exclues du système financier classique. Il s'agit notamment des populations à faible revenu (les femmes, les jeunes entrepreneurs, les petits exploitants agricoles, les artisans et commerçants) et, en particulier, des populations rurales. Ils jouent ainsi un rôle important dans l'inclusion financière au Burkina Faso en offrant des produits et services financiers à des populations qui n'ont pas accès aux services bancaires classiques.

Dans l'ensemble, les membres ou clients des SFD ont lentement évolué, passant d'un million et demi en 2013 à plus d'1,6 million en 2022 (Figure 1). Les membres sont majoritairement constitués d'hommes dont le poids a connu une baisse de 2013 à 2022, avec respectivement 58% et 51%. En deuxième position, les femmes ont cependant connu une hausse de leur effectif de 2013 à 2022 représentant respectivement 27,6% et 33,7% de l'effectif total des membres. Enfin, se positionnent, les sociétés personnes morales dont l'effectif a atteint 15,3% en 2022.

Figure 1 : Evolution des membres des Systèmes financiers décentralisés au Burkina Faso, 2013-2022



Source : auteurs

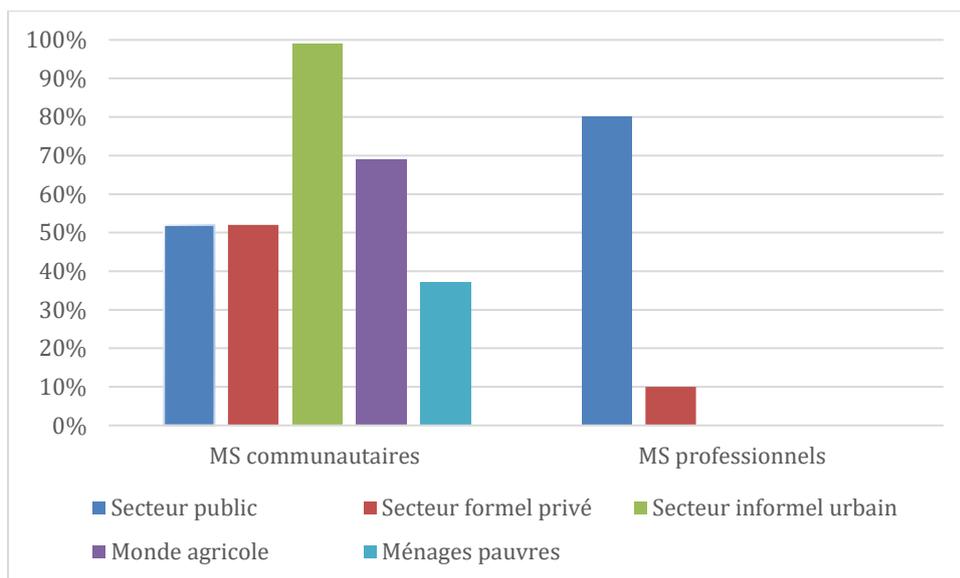
Les **associations**, notamment les associations de développement ont pratiquement les mêmes cibles, mais elles touchent notamment les populations urbaines tels que les jeunes souvent au chômage, les femmes souvent victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et les personnes handicapées souvent discriminées et ayant un accès limité aux services sociaux.

En ce qui concerne les **mutuelles sociales**, l'inventaire de l'OIT (2022) fournit des informations plus précises (cf. figure 3). Les mutuelles professionnelles, par leur nature, s'adressent aux salariés du secteur public (80%) et du secteur privé formel (10%). Il faut souligner que l'Etat ne prend pas en charge les dépenses de santé des fonctionnaires et de leurs dépendants, ces derniers bénéficient uniquement des subventions et gratuités accordées à l'ensemble de la population.

Cependant, de nombreuses entreprises du secteur formel ont mis en place des programmes de prise en charge des dépenses de soins de leurs salariés, soit sur leur propre budget (auto-assurance de l'entreprise), soit via un contrat collectif auprès d'une société d'assurance privée, voire des conventions avec des mutuelles communautaires. Quant aux mutuelles communautaires, elles sont ouvertes à toutes les catégories de population, la quasi-totalité (99%) s'adressant aux ménages du secteur informel urbain et péri-urbain et/ou aux ménages du monde agricole (69% des mutuelles).

Plus de la moitié de ces mutuelles communautaires (52%) est ouverte aux salariés des secteurs public et privé formel. Dans les mutuelles sociales communautaires, les femmes représentent 40% des adhérents, 48% des bénéficiaires inscrits et 44% des bénéficiaires en cours de droit (c'est-à-dire, les bénéficiaires inscrits et à jour de leurs cotisations). Plus d'un tiers (37%) des mutuelles communautaires élargissent leur couverture aux ménages pauvres, sans capacité contributive, qui sont inscrits dans les mutuelles sociales par des programmes et organisations (ONG, associations de parrainage, partenaires extérieurs) qui financent leurs cotisations. Cependant, il faut déplorer le faible taux de couverture de la population estimé à 0,22% en 2020, les mutuelles sociales étant présentes dans seulement 11 régions sur 13.

Figure 2 : Groupes cibles des mutuelles sociales au Burkina Faso, 2020



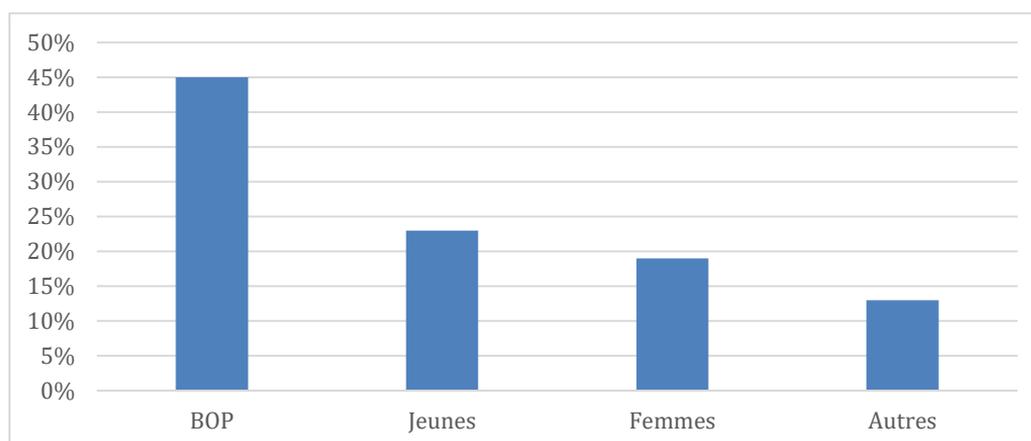
Source : Auteurs sur la base de l'inventaire de l'OIT (2022)

Quant aux **fondations**, elles visent surtout les populations vulnérables et les communautés locales dans le cadre d'appui au développement local, au financement de microprojets et au renforcement des capacités des organisations locales.

Les **entreprises sociales** interviennent également au profit des personnes vulnérables, étant donné que leur but principal n'est pas le profit. Ces entreprises utilisent les leviers de l'entrepreneuriat pour répondre à des problématiques sociales, sociétales et environnementales. On constate qu'au Burkina Faso, ces entreprises touchent notamment les personnes vulnérables ou BOP⁷ (45%), les jeunes (23%) et les femmes (19%) selon les résultats de l'étude sur les entreprises sociales et inclusives (MOUVES, 2019).

⁷ Par BoP (Base of Pyramide), on entend « toutes les personnes vivant avec moins de 8\$/ jour » en parité de pouvoir d'achat.

Figure 3 : Groupes cibles des entreprises sociales et inclusives au Burkina Faso, 2019



Source : auteurs à partir des données de MOUVES (2019) ; Note : BOP : populations de la base de la pyramide, Base of the Pyramid

Emploi

Il est très difficile de déterminer avec précision le nombre exact d'emplois créés dans le secteur de l'économie sociale et solidaire au Burkina Faso car il n'existe pas de cadre réglementaire global, ni de statistiques complètes, spécifiques aux entreprises sociales et solidaires. Cependant, en considérant les composantes de l'ESS, on peut retrouver quelques estimations selon les sources et les définitions. De toutes façons, il est évident que les entreprises de l'ESS jouent un rôle très important dans la création d'emplois de différents types au Burkina Faso.

Au niveau des **coopératives**, les emplois créés profitent notamment aux zones rurales, leurs principales zones de localisation. Les coopératives agricoles aident les petits exploitants à accéder aux intrants, à la mécanisation et à l'accès aux marchés. Les coopératives d'artisans permettent aux artisans de mutualiser leurs ressources et de commercialiser leurs produits plus facilement. Au niveau du tourisme, les coopératives de tourisme solidaire permettent aux communautés locales de tirer profit des activités touristiques. A titre d'illustration, l'UCOBAM, une coopérative agricole d'envergure au Burkina Faso, comptait, en 2013, plus de **35 000 producteurs** (Zett, 2013).

Au niveau des **systèmes financiers décentralisés**, le rapport 2021 de l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Burkina Faso (AP/SFD-BF) montre que 68 SFD membres de l'association (regroupant des IMCEC, des associations

et des SA ou SARL), comptaient **7 682 employés**, la productivité du personnel étant de 226⁸.

Au niveau des **associations**, il est difficile d'estimer le nombre d'employés, faute d'informations précises. Cependant, l'emploi est notamment caractérisé par le bénévolat de certains des membres, généralement non-qualifiés. Les associations dites actives, qui ont signé une convention avec l'Etat burkinabè, emploient généralement du personnel temporaire (44,5%), permanent (28%) et des bénévoles (27%).

De même, au niveau des **mutuelles sociales**, certaines mutuelles et unions de mutuelles disposent d'un gérant ou d'un animateur ; ce sont généralement des bénévoles qui n'ont aucune qualification.

En considérant la **finalité des ESS**, la *Plateforme Nationale du Commerce Equitable du Burkina Faso (PNCE-B)* comptabilise **25 000 productrices** issues de 22 organisations porteuses de différents labels de commerce équitable, travaillant dans le domaine du *commerce équitable*.

Par ailleurs, au niveau de **l'emploi vert**, il est assez difficile d'estimer le nombre d'employés, pour absence de statistiques spécifiques. Cependant, les secteurs porteurs d'emploi vert sont essentiellement : l'agriculture durable (agroforesterie, agriculture biologique, irrigation efficiente), les énergies renouvelables (solaire, éolienne, biomasse), l'écotourisme (valorisation des ressources naturelles et culturelles locales), la gestion des déchets (recyclage, compostage, valorisation énergétique), et l'eau et l'assainissement (gestion durable des ressources en eau, accès à l'eau potable et à l'assainissement). Plusieurs entreprises sociales s'orientent vers ces domaines.

Encadré 2 : Quelques entreprises créatrices d'emploi vert au Burkina Faso

L'économie verte est un concept relativement récent au Burkina Faso. L'engagement du pays s'est matérialisé par la ratification de plusieurs conventions et traités, ainsi que par les politiques et dispositifs institutionnels mis en place. Les acteurs du privé ont également pris la mesure du concept à travers un investissement de plus en plus important au fil des ans. Ils créent, de ce fait de l'emploi vert orienté notamment vers des secteurs tels que l'énergie, le traitement des déchets, l'agriculture et quelque peu

⁸ La productivité du personnel est obtenue en rapportant le nombre de clients actifs au nombre d'employés de l'entreprise.

l'assainissement. Deux entreprises sont retenues ici pour illustrer la contribution des ESS à la création d'emplois verts : l'entreprise sociale Nafa Naana qui produit de l'énergie photovoltaïque et l'association Mitibkieta qui produit des articles à partir de sachets plastiques.

1. Le cas de Nafa Naana dans le domaine de l'énergie photovoltaïque

Nafa Naana est une entreprise sociale créée en 2005 au Burkina Faso. Elle s'est donnée pour mission de rendre accessibles aux familles burkinabè les plus démunies des produits de l'énergie photovoltaïque tels que des foyers améliorés, des réchauds à gaz, des lampes et kits solaires dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de préserver l'environnement.

Nafa Naana participe à la création d'emplois verts et décents au Burkina Faso et permet aux fournisseurs ainsi qu'aux distributeurs locaux d'augmenter leurs revenus. Ses produits sont économes en combustible et diminuent la pression exercée sur les ressources naturelles, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement.

L'entreprise a commercialisé plus de 26 064 foyers améliorés et 18 375 réchauds à gaz depuis 2010 et plus de 12 170 produits solaires depuis 2012. Cela a permis d'éviter l'émission de 148 729 tonnes de gaz carbonique (CO₂) et d'économiser 83 301 tonnes de bois. Au total, les ménages utilisant ces produits ont économisé 8 051 950 € sur les dépenses énergétiques (OIT, 2018).

<https://www.nafa-naana.org/>

2. L'association Mitibkieta dans le traitement de déchets plastiques

L'association Mitibkieta est une entreprise privée née en 2001 et travaillant dans le recyclage des sachets plastiques (OIT, 2018). Elle fabrique de multiples produits : pavés, tables-bancs, poubelles, tam-tams, briques et statuettes à usage décoratif. Les matières premières sont des sachets plastiques rachetés auprès de femmes collectrices à faible coût. Le type de production est artisanal, avec des moyens techniques assez rudimentaires.

Grâce au recyclage des sachets plastiques, l'entreprise a créé des emplois directs, d'une dizaine de personnes. Ce type d'emplois ne nécessite pas de qualifications diplômantes préalables ; la formation des employés demande en moyenne trois années d'apprentissage. En outre, l'activité engendre des emplois indirects, notamment des

agents de vente des produits fabriqués et des femmes collectrices de sachets usagés, en grand nombre, ce qui rend l'offre de sachets abondante et peu coûteuse.

Cependant, le développement de ce secteur souffre de manque de reconnaissance juridique et institutionnel, et de problèmes de débouchés, la demande de produits passant de l'association passant de « moyenne » en 2001 à « quasi inexistante » en 2018. Cette situation a poussé l'entreprise à diversifier sa production par l'introduction d'activités de production d'objets en fonte, dont la vente est plus régulière, malgré de faibles coûts de production d'articles issus du recyclage de sachets plastiques en comparaison d'intrants classiques comme l'indique le Tableau E2.1.

Tableau E2.1 : comparaison du coût (en FCFA) d'articles produits à partir du recyclage de sachets plastiques et de ceux produits par les intrants conventionnels, octobre 2017

Articles	A partir du recyclage de déchets plastiques	A partir d'intrants classiques
1 m2 de pavés	10 000	12 000
1 table-banc	40 000	45 000
1 djembé (tam-tam)	40 000	60 000
1 brique	200	250

Source : OIT (2018)

En plus des emplois directs, les entreprises de l'ESS contribuent à la création d'emplois indirects en stimulant l'économie locale.

Ressources

Les principales ressources des entreprises de l'ESS au Burkina Faso dépendent de leurs formes juridiques et de leurs activités. En effet, certaines entreprises concentrent l'essentiel de leurs revenus dans les ventes de biens et services (coopératives, entreprises sociales) tandis que d'autres comptent généralement sur les cotisations de leurs membres (mutuelles), les subventions ou les dons et legs (associations) ou la générosité de leurs fondateurs (fondations).

Au niveau des **coopératives** au Burkina Faso, on peut estimer à 60-70% les ventes des produits et services dans leurs budgets, puis viennent les subventions qui représentent 15 à 25%, puis les dons et legs de 5 à 10%. Les cotisations de leurs membres et les prestations de services varient entre 2 et 5% de leurs recettes. Les coopératives agricoles ont généralement une part plus importante de leurs revenus provenant de la vente de

produits agricoles, tandis que les coopératives d'épargne et de crédit ou les SFD ont généralement une part plus importante de leurs revenus provenant des intérêts sur les prêts. Il faut noter que la part des subventions dans les revenus des coopératives a tendance à diminuer ces dernières années. En effet, les gouvernements et les institutions internationales encouragent les coopératives à devenir plus autonomes financièrement.

Les sources de revenu des **associations** proviennent, en majorité, des cotisations de leurs membres. Suivent les subventions, par ordre d'importance, les dons et legs, les prestations de services, les ventes de produits et les partenariats. Il faut souligner que les volontariats et les dons en nature sont d'autres sources de financement qui ne sont pas généralement comptabilisées.

Selon l'inventaire des **mutuelles sociales**, les mutuelles au Burkina Faso tirent leur financement principalement des cotisations (cf. Encadré 3). En effet, les cotisations représentent 72% de leurs recettes, le reste provenant notamment de subventions d'ONG. Cette étude montre également que la cotisation moyenne dans les mutuelles communautaires s'élève à 3 550 FCFA par an et par individu.

Ce montant varie de 2 000 à 12 000 FCFA, ce dernier montant étant pratiqué par des mutuelles urbaines à Ouagadougou. Les mutuelles professionnelles demandent une cotisation plus élevée, en moyenne 24 125 FCFA par an et par bénéficiaire. Toutefois, certains acteurs participent également au financement des cotisations dans les mutuelles communautaires. Un tiers des mutuelles signalent ainsi la prise en charge de cotisations par des organisations extérieures (ONG, associations de parrainage d'enfants, etc.) mais aussi par des employeurs.

Encadré 3 : Les cotisations, principale source de financement des mutuelles sociales au Burkina Faso

L'étude de l'OIT sur les mutuelles sociales au Burkina Faso en 2022 fait ressortir l'importance des cotisations dans le financement de leurs activités. En effet, sur un échantillon de 72 mutuelles sociales (sur 181), les cotisations des membres constituent à elles-seules plus de 72% de leurs recettes, les autres sources de financement étant constituées de subventions, notamment des ONG (Tableau :). Les prestations de soins de santé représentent 56,5% des dépenses ; les autres dépenses

sont consacrées à la gestion des mutuelles sociales et la réalisation d'action de sensibilisation et communication.

Tableau E3.1 : Situation financière d'un échantillon de mutuelles communautaires, 2020

Dépenses		Recettes	
Prestations	47 179 019	Cotisations	98 644 018
Autres	36 198 569	Autres	38 129 760
Total	83 377 588	Total	136 773 778
Solde positif	53 396 190		

Source : OIT (2022)

Ces résultats ne doivent pas cacher un problème de recouvrement des cotisations qui demeurent la principale recette. La cotisation moyenne par an et par bénéficiaire s'élève à 3 550 FCFA pour les mutuelles sociales communautaires et à 1 000 FCFA pour les unions régionales de mutuelles sociales. Dans la pratique, le recouvrement de ces cotisations n'est pas satisfaisant car seulement 37% des mutuelles communautaires de l'échantillon ont effectivement un taux de recouvrement égal à 100%,

Au niveau des prestations, le coût moyen annuel par bénéficiaire s'élève à 1 585 FCFA au niveau des mutuelles sociales communautaires et 267 FCFA au niveau des unions régionales de mutuelles sociales (Tableau E3.2).

Tableau E3.2 : Nombre et coûts moyens des prestations santé, 2020

	Nombre de prestations	Coût moyen par prestation (FCFA)	Coût moyen annuel par bénéficiaire en cours de droit (FCFA)	Cotisation moyenne par an et par bénéficiaire
MS communautaires	6 661	7 101	1 585	3 550
MS professionnelles	Nd	Nd	Nd	-
Unions régionales	26	32 223	267	1 000

Source : OIT (2022)

Les sources de financement des **fondations** au Burkina Faso proviennent essentiellement de dotations initiales des fondateurs, qui sont généralement étrangers, suivies des dons et legs de particuliers, d'entreprises ou d'organisations, et de subventions.

Quant aux **entreprises sociales**, leurs financements proviennent essentiellement de vente de produits et services. Il faut rappeler que cette catégorie d'entreprises vise l'équilibre financier sans perte ni gain, les profits générés sont alors partiellement ou entièrement réinvestis dans l'activité. La seconde source est constituée de subventions

auprès du gouvernement ou d'organismes, de dons et legs, et d'autres types de ressources (investisseurs privés, partenariats, etc.).

Impact social

On ne peut prétendre mesurer, de façon quantitative l'impact des entreprises d'économie sociale et solidaire au Burkina Faso, par manque de statistiques fiables.

Cependant, force est de reconnaître leur rôle important pour la majorité de la population et les différents secteurs socio-économiques. L'ESS est reconnue expressément par l'OIT comme "un moyen pertinent pour assurer le développement durable, la justice sociale, le travail décent, l'emploi productif et l'amélioration des niveaux de vie pour tous". L'OIT reconnaît également la contribution de l'ESS "à la réduction de la pauvreté, aux sociétés inclusives, à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, à la relance et au renforcement de la résilience" (OIT, 2022b).

Au niveau du Burkina Faso, ces entreprises d'ESS contribuent de manière significative au développement social du pays. Elles ont un impact positif sur plusieurs aspects de la vie des populations, notamment en contribuant :

- ***à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion*** : en effet, les ESS créent des emplois et des opportunités économiques pour les populations marginalisées, telles que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. De plus, elles offrent des services sociaux et économiques à des prix abordables, permettant d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées. Enfin, elles favorisent l'inclusion sociale et la participation des citoyens à la vie économique du pays.
- ***au renforcement des capacités et compétences des populations*** : les ESS proposent des formations et des programmes d'éducation pour renforcer les compétences des populations et leur permettre de trouver un emploi ; elles sensibilisent les populations aux questions sociales et environnementales et elles contribuent à la promotion de la culture et du patrimoine local.
- ***à la bonne santé et au bien-être des populations*** : les ESS offrent des services de santé et de bien-être à des prix abordables, permettant d'améliorer l'accès aux soins pour les populations défavorisées ; elles mènent des actions de prévention et de sensibilisation aux questions de santé ; elles soutiennent les personnes vulnérables et les personnes en situation de handicap.
- ***à la promotion du développement local*** : les ESS contribuent au développement local en investissant dans les communautés et en soutenant les initiatives locales, en

encouragent la production locale et la consommation responsable, en participant à la préservation de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles.

— **à la bonne gouvernance et à la démocratie** : les ESS promeuvent la participation des citoyens à la vie économique et sociale du pays ; elles contribuent à la transparence et à la bonne gouvernance ; elles sensibilisent les populations aux droits humains et à la citoyenneté.

Impact environnemental

Les ESS contribuent à la réduction de l'empreinte environnementale à travers diverses activités. En effet, les ESS intervenant dans les domaines de l'agriculture, du logement et de l'énergie à travers des activités de plus en plus écologiques, contribuant à la préservation de l'environnement.

Elles contribuent à la durabilité environnementale en produisant et vendant des produits et services dans les secteurs verts (énergie renouvelable, matériaux recyclables, recyclage des déchets électriques et électroniques, etc.). En outre, l'ESS contribue aux réseaux alimentaires associés au commerce équitable, aux achats solidaires et à l'approvisionnement collectif.

Contribution à l'économie

Tout comme les autres cas, il est très difficile de procéder à une estimation chiffrée de la contribution des ESS à l'économie du Burkina Faso. Cependant, sur la base d'études sectoriel, quelques éléments de contribution peuvent être relevés.

Concernant la contribution au PIB, les statistiques nationales ne font pas expressément cas des ESS. Cependant, les investissements des ESS au profit de certains secteurs peuvent être soulignés.

Les systèmes financiers décentralisés ont mobilisé une épargne de plus de 368 milliards de FCFA en 2022 contre plus de 337 milliards de FCFA en 2021 (cf. Tableau 2), soit une hausse de 8,6%. Cette épargne a été principalement constituée par les hommes et les personnes morales respectivement pour 50% et 31,37% en 2022 ; les femmes n'ayant contribué qu'à hauteur de 18,31% dans la même année. Quant aux encours de crédit octroyé aux membres et aux clients, ils ont atteint 327,6 milliards de FCFA en 2022 contre 273,77 milliards de FCFA en 2021 (cf. Tableau 2). Le crédit s'est réparti de la façon suivante en 2022 : 50, 11% aux hommes, 35,92% aux personnes morales et 13,97% aux femmes.

Tableau n° 2: Evolution des encours des dépôts et des crédits des SFD en souffrance en milliards FCFA

	2013		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours épargne	158,77		175,96	180,67	195,12	201,99	218,89	230,59	276,28	337,42	368,49
Encours crédit	103,45		120,89	129,32	142,94	169,21	225,25	186,97	216,35	273,77	327,6

Source : MEFP, 2022 ; Statistiques de la DGTCP, 2023.

Le coût des interventions des associations de développement étrangères et nationales ayant investi dans l'éducation au Burkina Faso a été de 5,5 milliards de FCFA en 2022 contre 10,6 milliards de FCFA en 2021, soit une baisse de 5 068 019 298 FCFA. Cette baisse s'explique par une réduction significative (environ 84%) des interventions des associations étrangères en 2021.

En 2020, 72 mutuelles sociales communautaires ont injecté plus de 83 millions de FCFA en termes de dépenses. Plus de 56% de ces dépenses ont été consacrés aux prestations.

Par ailleurs, les ESS contribuent à la fiscalité locale à plusieurs niveaux. Tout d'abord, quand elles vendent des biens et services ou participent aux marchés publics, elles paient l'impôt sur les sociétés et collectent la TVA comme toutes les autres entreprises. De plus, elles paient les taxes sur les salaires de leurs employés et les taxes patronales. Enfin, les ESS sont assujetties à d'autres taxes, telles que la taxe foncière, la taxe sur les véhicules et la patente. Cependant, aucune source n'est disponible pour avoir une agrégation de ces recettes fiscales.

Géographie régionale des organisations de l'économie sociale et solidaire

La répartition géographique des EESS au Burkina Faso montre que trois régions concentrent à elles seules un effectif allant de 12,% à 12,7%. Il s'agit du Nord (12,7%), comprenant notamment les groupements villageois, des Hauts-Bassins (12,1%) dans lesquelles sont concentrés les groupements villageois, les associations et les coopératives classiques, et de la Boucle du Mouhoun (12) caractérisée principalement par la présence de groupements villageois et de coopératives.

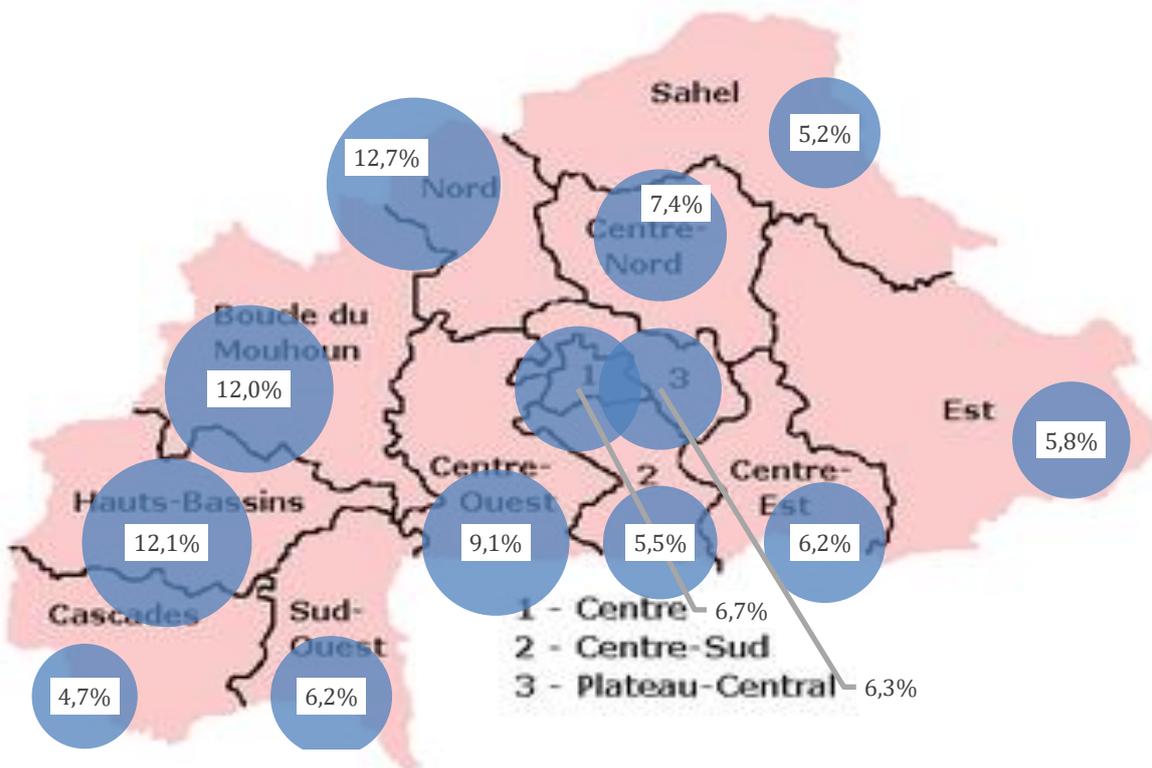
Tableau n° 3: Répartition géographique des EESS, Burkina Faso

Régions	Nombre
Boucle du Mouhoun	5 637
Cascades	2 216
Centre	3 158
Centre-Est	2 922

Centre-Nord	3 505
Centre-Ouest	4 295
Centre-Sud	2 585
Est	2 756
Hauts Bassins	5 705
Nord	5 999
Plateau Central	2 979
Sahel	2 469
Sud -Ouest	2 927
Total	47 151

Source : auteurs

Figure 4 : Répartition géographique des EESS (%), Burkina Faso



Source : auteurs

La figure 5 présente la répartition de quelques types d'ESS dans les régions du Burkina Faso. On constate que les coopératives et groupements villageois sont fortement représentées dans cinq des treize régions avec 58,8% de l'effectif total (cf. fig. 5.1) : le Nord (14,07%), la Boucle du Mouhoun (13,79%), les Hauts Bassins (12,39%), le Centre-Ouest (9,56%) et le Centre-Nord (8,99%). Les autres régions représentent de 1% (Centre) à 6,75% des coopératives et groupements villageois.

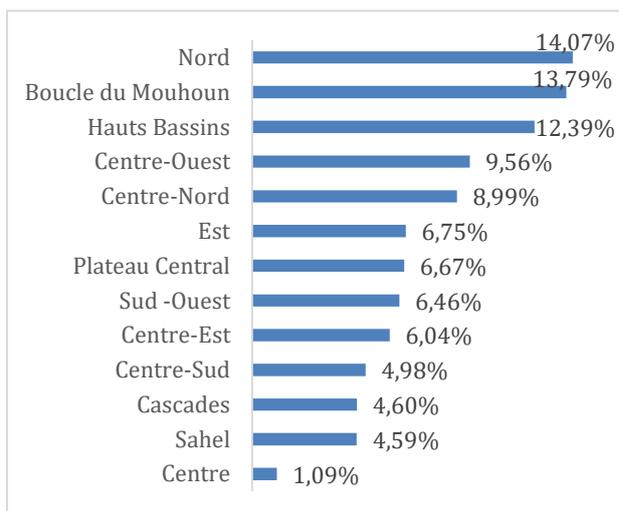
Au niveau des SFD (cf. fig.5.2), la région du Centre à elle seule comptait près de la moitié des points de service en 2022 (48% des 574 points de vente), suivie de la Boucle du Mouhoun (16%). Les autres régions ont été faiblement représentées.

La répartition géographique des associations (fig. 5.3) indique qu'en 2022, elles étaient majoritairement concentrées dans les régions du Centre (21,85%), des Hauts-Bassins (20,06%) et du Centre-Ouest (11,97%), le reste des régions n'enregistrant que moins de 8% à 2% de l'effectif total.

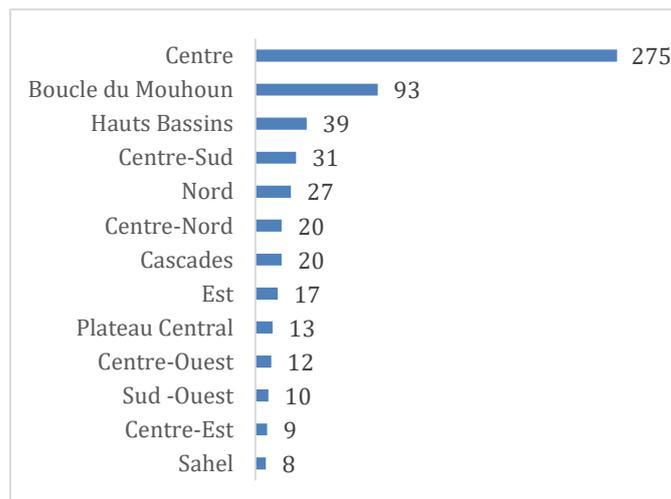
Quant aux mutuelles sociales (fig. 5.4), couvrant au total 12 régions sur 13 en 2020, elles sont plus représentées dans les régions de la Boucle du Mouhoun (21%), du Plateau central (11%) et du Centre (10,5%).

Figure 5 : Répartition régionale des ESS au Burkina Faso

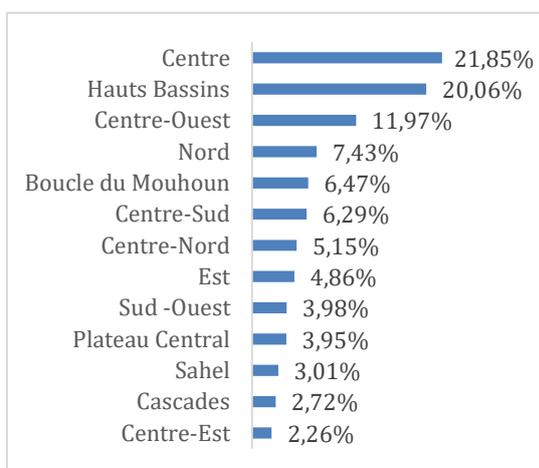
5.1 : Répartition régionale des coopératives "classiques" et groupements villageois (%),



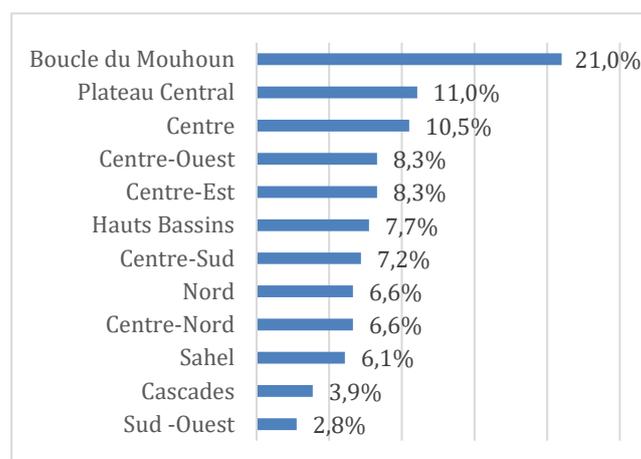
5.2 : Répartition régionale des points de service des SFD au Burkina Faso (effectifs), 2022



5.3 : Répartition régionale des associations (%), 2022



5.4 : Répartition régionale des mutuelles sociales au Burkina Faso (%), 2020



Sources : Zett (2013) ; MEF (2022) ; OIT (2022) ; MATDS (2022) et calculs des auteurs

Écosystèmes des entreprises sociales et solidaires

Le nombre d'entreprises de l'ESS, leurs adhérents et leurs employés augmentent progressivement au Burkina Faso. La demande pour les services fournis par ces entreprises croît également, et l'environnement dans lequel elles opèrent leur devient peu à peu plus favorable.

Cependant, le potentiel des entreprises de l'ESS est encore loin d'être parfaitement exploité, et il existe une marge de progression significative des écosystèmes dans lequel elles opèrent.

Visibilité et reconnaissance

Au Burkina Faso, les entreprises ou organisations appartenant à l'ESS présentent des degrés divers de reconnaissance publique et privée, politique et juridique.

Sur le plan juridique, au Burkina Faso, il n'existe pas de législation spécifique englobant pleinement le champ d'application de l'organisation ou de l'entreprise sociale et solidaire. Il existe plutôt un ensemble de lois, de décrets et de dispositions publiques liées aux formes juridiques, des secteurs d'activité et des types de missions sociales spécifiques résumées dans le schéma 1 ci-dessous.

La reconnaissance légale des composantes de l'ESS a été effective par l'adoption de la première loi nationale voltaïque visant à organiser les coopératives en 1973 (Loi n°1/AN/73 portant statut général des organisations coopératives en Haute Volta). Cette loi a été consolidée au fil des années pour mieux encadrer le mouvement coopératif au Burkina Faso (Zatu portant statut général des groupements pré-coopératifs et des sociétés coopératives en 1990, loi du 15 avril 1999 régissant les sociétés coopératives et les groupements, leurs unions et fédérations, ainsi que la confédération de sociétés coopératives ou de groupements).

Cet encadrement des coopératives a été consacré au niveau communautaire par l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives de l'OHADA. De même, les autres composantes des ESS ont connu une évolution juridique avec notamment l'adoption, par le Burkina Faso, de la loi n°010/92/ADP du 15 décembre 1992 relative à la liberté d'association, révisée en 2015, la loi n°023-2009/AN du 14 mai 2009 et son décret du 18 décembre 2009 portant réglementation des Systèmes financiers décentralisés, portant réglementation des SFD, le Règlement communautaire n°07/2009 de l'UEMOA portant réglementation de la mutuelle sociale et la loi n°008-2017/AN portant régime applicable aux fondations au Burkina Faso.

Sur le plan de la reconnaissance politique (schéma 1), l'adoption des lois et règlements a été suivie de réformes institutionnelles en fonction des différentes formes juridiques notamment par la création de services spécifiques tels que la cellule de la coopération rattachée à la Direction des services agricoles en 1968, qui a commencé à poser des actes d'agrément et d'enregistrement des organisations coopératives et de type coopératif à partir de 1974. Dans le cadre de la politique du développement rural, se sont poursuivis par la création, en 1980, d'une Direction des institutions rurales et du crédit - DIRC et, en 1984, la Direction de l'action coopérative.

Depuis lors, cette reconnaissance politique s'est accrue avec la prise en compte des composantes de l'ESS comme partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de programmes et stratégies nationales (Programme d'ajustement structurel en 1991, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en 2000 et 2004, Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable en 2011, Plan national de développement économique et social en 2016 et 2020, Plan d'action pour la stabilisation et le développement en 2023). Par ailleurs, des programmes et plans d'action sectoriels ont permis d'accompagner les différents types d'organisations dans le développement de leurs activités aux bénéfices des populations (Plan d'action pour la professionnalisation de la filière coton 1997-2004, Plan d'action pour le financement du monde rural (PAFMR) 1998-2006, Stratégie nationale de la microfinance depuis 2006 et son plan d'action, etc.).

Par ailleurs, des rencontres périodiques sous forme de foires ou de journées ont été organisées par les acteurs de l'ESS ou en partenariat avec le gouvernement pour échanger sur les préoccupations des secteurs ou pour exposer leurs produits. Il s'agit notamment de :

- la **Journée nationale du paysan**, initiée en 1993, qui offre aux représentants des producteurs une opportunité d'exposer au chef de l'État les différentes contraintes auxquelles ils sont confrontés et d'aboutir à des engagements, tant du côté du gouvernement, que de celui des producteurs :
- la **Journée nationale de la microfinance** est aussi une concertation entre le gouvernement et les représentants du secteur de la microfinance, dont les réseaux de coopératives d'épargne et de crédit, au cours de laquelle le gouvernement est mis au courant des préoccupations et des recommandations du secteur en vue d'une recherche de solution pour leur permettre de jouer leur rôle de partenaire macroéconomique ;

- la **Rencontre gouvernement/secteur Privé (RGSP)**, initiée en 2001 dont le but essentiel est d'aider à améliorer le climat des affaires et à favoriser le dialogue direct et mutuel entre le gouvernement et le secteur privé autour des questions majeures touchant le développement et la compétitivité des entreprises ;
- **Journées de l'entrepreneuriat social (JES)**, initiée en 2018, dont les objectifs sont de sensibiliser le grand public à l'entrepreneuriat social et accompagner les entrepreneurs sociaux existants à se développer davantage.

Schéma 1 : Chronologie de la reconnaissance des EESS au Burkina Faso et dans les espaces communautaires

Chronologie de la reconnaissance des ESS	
<u>Reconnaissance légale</u>	<u>Reconnaissance politique</u>
Loi n°1/AN/73 portant statut général des organisations coopératives en Haute Volta	1973
	1974 Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG)
	1980 Direction des institutions rurales et du crédit - DIRC
	1984 Direction de l'action coopérative
	1986 Ministère de la Question paysanne
	1989 Ministère de l'Action coopérative paysanne
ZATU N° VII 0035/FP/PRES du 18 mai 1990 portant statut général des groupements pré-coopératifs et des sociétés coopératives au Burkina Faso	1990
	1991 Programme d'ajustement structurel
loi n°010/92/ADP du 15 décembre 1992 relative à la liberté d'association	1992
	1997 Plan d'action pour la professionnalisation de la filière coton 1997-2004
	1998 Plan d'action pour le financement du monde rural (PAFMR) 1998-2006
loi n°014/AN/99 du 15 avril 1999 régissant les sociétés coopératives et les groupements, leurs unions et fédérations, ainsi que la confédération de sociétés coopératives ou de groupements	1999
	2000 Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2000–2002 Plan d'action pour l'émergence des organisations professionnelles agricoles
	2003 Plan d'action pour l'organisation du secteur agricole 2000-2003
	2004 Chambres d'agriculture Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2004–2006

Chronologie de la reconnaissance des ESS

<u>Reconnaissance légale</u>	<u>Reconnaissance politique</u>
	2005 Stratégie nationale de la microfinance (SNMF)
	2006 Plan d'actions 2006-2010 de la SNMF Programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile Programme d'appui au développement de l'agriculture au BF 2006-2011 (PADAB)
	2007 Projet de Dynamisation des filières agro-alimentaires (2007-2011) Programme d'appui aux filières agrosylvo-pastorales (PAFASP) (2007-2012)
	2008 Projet d'appui aux filières agricoles 2008-2013 (PROFIL)
Loi n° 023-2009/AN du 14 mai 2009 portant réglementation des SFD, révisée en 2023	2009
décret n° 2009-839/PRES/PM/MEF du 18 décembre 2009 portant réglementation des SFD	
UEMOA : Règlement communautaire n°07/2009 de l'UEMOA, portant réglementation de la mutuelle sociale	
	2011 Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) 2011-2015
	2012 Plan d'action 2012-2016 SNMF
	2014 Cadre de concertation et de dialogue entre l'Etat et les Organisations de la Société civile du Burkina (C.C.D- Etat/O.S.C).
OHADA : Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives	2015
LOI N° 064-2015/CNT PORTANT LIBERTE D'ASSOCIATION	
	2016 Plan national de développement économique et social 2016-2020 (PNDES)
LOI N°008-2017/AN portant régime applicable aux fondations au Burkina Faso	2017
	2021 Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES-II)
	2023 Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD)

Source : auteurs

Il faut souligner que ces reconnaissance juridiques et politiques des composantes de l'ESS ont entraîné la prise, par l'Etat, de mesures fiscales favorables à leurs activités. Au Burkina Faso, le régime fiscal des entreprises de l'ESS dépend de forme juridique et de leur caractère « lucratif ».

Les entreprises d'ESS organisées en sociétés ont les mêmes droits et obligations fiscales que les autres entreprises (entreprises soumises au régime de droit commun). Sont exemptes de cet impôt : les sociétés coopératives de consommation qui se bornent à grouper les commandes de leurs adhérents et à distribuer dans leurs magasins de dépôts de denrées, produits ou marchandises qui ont fait l'objet de ces commandes ; les caisses de crédit mutuel agricole ; les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit constituées conformément à la loi 2009 portant réglementation des SFD ; les sociétés coopératives agricoles, associations d'intérêt agricole, sociétés générales d'assurances et de réassurances, mutuelles agricoles ; les associations ou organismes sans but lucratif.

Dans sa définition, la société coopérative peut être de forme civile ou commerciale, c'est ce qui détermine son objet. Du point de vue fiscal, lorsque la coopérative est de forme civile, l'Impôt sur le bénéfice ne s'applique pas. Dans le cas où la forme est commerciale, le régime de droit commun en matière des bénéfices s'applique. Au niveau des SFD, seules les sociétés de capitaux, les associations, ONG ou projets supportent l'impôt sur les bénéfices.

En ce qui concerne la TVA, toutes les composantes de l'ESS sont assujetties à cet impôt indirect pour tous les achats de biens et services. Cependant, les intérêts de l'épargne et du crédit versés aux adhérents des IMCEC ou perçus par ces derniers ne sont pas soumis à la TVA.

Pour la patente, sont exonérées : les coopératives agricoles ou d'éleveurs, ainsi que leurs unions et les groupements villageois ; les cercles et associations à but non-lucratif sous réserve qu'ils ne vendent qu'à leurs adhérents dans les limites de leurs statuts ; les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit conformément à la loi de 2009 portant réglementation des SFD ; les sociétés de secours mutuels.

Certaines catégories de dons peuvent être exonérées d'impôt sur les sociétés et d'impôt sur le revenu des personnes physiques. Il s'agit notamment des dons aux associations caritatives agréées par l'Etat, des dons aux fondations reconnues d'utilité publique et des dons aux mutuelles sociales.

Accès aux ressources

L'accès aux ressources financières revêt une importance cruciale pour les entreprises de l'ESS au Burkina Faso. Cependant, les moyens de financements traditionnels ne permettent pas de répondre aux besoins des entrepreneurs de l'ESS. Le paysage financier offre des sources de financement plus ou moins adaptées aux ESS, avec leurs avantages et leurs inconvénients. Il s'agit, entre autres de :

- **fonds publics** : ce sont généralement des programmes de financement mis en place par le gouvernement du Burkina Faso pour soutenir les acteurs de l'ESS. On peut citer le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ), le Fonds National de Développement Rural (FONADER) et le Programme d'Appui au Développement des Micro et Petites Entreprises (PADMPME) ;
- **fonds privés** qui investissent dans l'ESS au Burkina Faso. On peut citer le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES), le Fonds d'Investissement pour l'Agriculture et le Rural (FIAR) et le Fonds d'Investissement pour la Microfinance (FIM).
- **la Microfinance**: les institutions de microfinance jouent un rôle important dans le financement de l'ESS au Burkina Faso en offrant une variété de produits et services financiers adaptés aux besoins des acteurs de l'ESS, tels que les prêts, les micro-crédits et l'épargne.
- **Crowdfunding**: c'est une nouvelle source de financement qui gagne en popularité au Burkina Faso. Il permet aux acteurs de l'ESS de collecter des fonds auprès d'un grand nombre de personnes via des plateformes en ligne.

Recherche, éducation et développement des compétences

Recherches dans le domaine de l'ESS

La recherche sur les coopératives, les associations et les mutuelles a émergé au Burkina Faso depuis les années 1990 avec notamment la création du Groupe de recherche, puis du Laboratoire d'économie publique sociale et solidaire (LEPSS) du Centre d'étude de documentation et de recherche économique et sociale (CEDRES) de l'Université de Ouagadougou dirigé par le Pr Souleymane Soulama. C'est dans ce cadre que l'Université de Ouagadougou et la coopération belge à travers la Commission universitaire pour le développement (CUD) ont mis en place le projet FIRDES (Formation, information et recherche-développement en économie sociale). La recherche avait pour objectif général d'accroître la contribution de l'Université de Ouagadougou et de l'UFR/SEG à la lutte pour la réduction de la pauvreté au Burkina

Faso. A la suite de cette coopération, des colloques internationaux ont été organisés à Ouagadougou et dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest sur la problématique de l'ESS.

La recherche a contribué à améliorer la visibilité de l'entreprise sociale et des phénomènes liés ainsi qu'à sensibiliser les citoyens et les responsables politiques à l'importance de ces thèmes pour la société.

L'économie sociale, en tant qu'objet et champ de recherche scientifique, continue à se consolider au Burkina Faso avec le développement de nouvelles activités et l'arrivée de nouveaux chercheurs aux profils pluridisciplinaires.

Formation dans le domaine de l'ESS

Au Burkina Faso, des formations portant sur l'économie sociale et solidaire ont émergé dans les années 2000 au profit des étudiants et des cadres des OESS.

Cette dynamique a été notamment propulsée par la création, en 2006, à l'Université Ouaga II, de la Maîtrise en économie et gestion des entreprises d'économie sociale et solidaire (MEGEES), fruit d'une collaboration Nord/Sud dans le cadre de la recherche en ESS (Zett et Kaboré, 2018).

Cette formation vise à mettre sur le marché des diplômés compétents dans le domaine de l'ESS. Depuis lors, d'autres programmes de formation ont été développés au sein de la même université, notamment la création d'un Master en économie et gestion des entreprises d'économie sociale et solidaire en 2015, et la mise en ligne du master à l'Institut de formation ouverte et à distance (IFOAD) afin de faciliter le cursus des professionnels du métier.

Développement des compétences et incubateurs

Compte tenu du contexte sociopolitique et sécuritaire au Burkina Faso qui accroît les besoins des populations, l'importance des EESS devient de plus en plus croissante et les besoins de compétence se diversifient. Par conséquent, il y a un besoin urgent de développement de compétences et de partage de connaissances parmi les différents acteurs des secteurs liés à l'ESS.

Au niveau des entreprises spécialisées en ESS et des Instituts supérieurs, des certificats de courte durée sont généralement développés pour répondre à ces besoins. C'est le cas de l'Université Thomas Sankara et de l'IPD/AOS.

Pour l'accompagnement des entreprises d'économie sociale et solidaire, il existe un certain nombre d'incubateurs au Burkina Faso. Ces incubateurs proposent des services

aux entrepreneurs comme la location d'espaces de qualité et bien équipés, le conseil, la formation, le prototypage, l'événementiel ou encore une aide à l'intégration dans un réseau de partenaires. On peut citer notamment les incubateurs suivants : La Fabrique, BeoogoLab, 2iE, Ouagalab, AFP PME, AKRI, CreaHub, Incub@UO, SIRA Labs, Keolid, Ashoka.

Encadré 4 : Un incubateur d'entreprises sociales : La Fabrique

Convaincue que l'entrepreneuriat social est une voie efficace de croissance et de développement pour le Burkina Faso, La Fabrique s'est donné la mission d'identifier les porteurs de projets et de co-construire avec eux des entreprises pérennes à fort impact sur la société et/ou l'environnement. Il est aujourd'hui possible d'allier impact social et performance économique pour développer durablement des territoires : c'est ce que La Fabrique et les entrepreneurs qu'elle accompagne démontrent au quotidien.

La Fabrique est un incubateur entièrement dédié à l'accompagnement et à la co-construction d'entreprises sociales au Burkina Faso. Ces entreprises dites sociales apportent des solutions innovantes à des défis sociaux et/ou environnementaux encore non résolus en relevant le défi de combiner impact et performance économique.

Ces entrepreneurs sociaux bénéficient de l'accompagnement d'une équipe de la Fabrique qui travaille au quotidien à leurs côtés dans différentes étapes de développement de leurs projets. Chaque collaboration est unique et entièrement adaptée à la situation de l'incubé. Cependant pour tous les incubés, l'équipe intervient à trois niveaux :

- Appui stratégique : le travail est fait sur la structuration de la stratégie de l'entreprise, structuration (modèle économique, stratégies de distribution et de communication, outils de mesure d'impact social, prévisionnels financiers ...)
- Appui opérationnel : l'appui est orienté à concrétiser ces orientations stratégiques au quotidien (création légale de la structure, approvisionnement, production, vente, recrutement, levée de fonds, communication ...)
- Appui humain : étant les premiers partenaires des entrepreneurs sociaux, ils leur permettent d'intégrer une communauté soudée et solidaire.

A titre d'exemple, nous pouvons citer incubao, le 2ie, l'entreprise Maïa qui ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé de la Fabrique.

Obstacles et contraintes au développement de l'entreprise d'économie sociale et solidaire

Les ESS du Burkina Faso sont confrontées à plusieurs difficultés dont les principales sont : le problème de financement, les capacités organisationnelles, l'environnement juridique et réglementaire et la disponibilité de données sur leurs activités.

Le financement : l'un des principaux obstacles à souligner est le manque de fonds propres des ESS. En effet, la plupart des entreprises de l'ESS fonctionnent sur la base de subvention, et de nombreuses entreprises d'ESS dépendent des subventions publiques, ce qui les rend vulnérables aux fluctuations des politiques gouvernementales. C'est le cas par exemple des mutuelles qui ont des budgets qui ne permettent pas la mise en œuvre des activités d'où le recours à des subventions car leurs ressources financières proviennent essentiellement des cotisations des adhérents. Aussi, il faut dire que les EESS ont un accès limité aux financements formels, les institutions financières traditionnelles hésitant souvent à leur prêter car elles les perçoivent comme plus risquées que les entreprises privées.

Les capacités organisationnelles : le manque de personnel qualifié est également un frein au bon développement des EESS. Il est constaté que les entreprises d'ESS ont souvent du mal à recruter et à fidéliser du personnel qualifié, car elles ne peuvent pas offrir les mêmes salaires que les entreprises privées.

Par conséquent, ces entreprises se retrouvent avec une ressource humaine peu qualifiée et compétitive ce qui limite le système de communication et la bonne gestion de l'entreprise. Ces membres ont généralement peu de compétences requises en matière d'analyse des problématiques de développement. Cette situation peut être source de tensions et contribuer à décrédibiliser même les EESS auprès des partenaires.

L'environnement juridique et réglementaire : l'ESS n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur par les pouvoirs publics et la société civile. Le cadre juridique et réglementaire de l'ESS au Burkina Faso est encore incomplet, ce qui peut créer des incertitudes pour ces entreprises. Et même dans le cas où certaines lois ont été votées en faveur de ces institutions, il manque un suivi et une application de ces réglementations.

Un autre aspect à souligner est que dans la pratique, l'Etat n'a aucune « emprise » sur la gestion des associations. L'Etat ne peut donc pas s'assurer de la transparence dans la

gestion des associations. Il ne peut donc pas s'assurer d'ailleurs du respect des textes et lois régissant ses rapports avec les associations. Le devenir de toutes les associations créées n'est donc pas bien maîtrisé par l'Etat.

La question de la statistique : elle ressort également comme une contrainte majeure dans la mesure de l'ESS comme un sous-ensemble particulier de l'économie. Le manque de statistiques sur l'ESS entraîne une méconnaissance du sujet par les politiques, les chercheurs et les praticiens et, par conséquent une place importante ne lui est pas accordée dans les grandes instances de décision. Pourtant le concept de l'ESS est une voie importante vers le travail décent, le développement économique durable et les possibilités d'emplois.

En conclusion, les entreprises de l'ESS au Burkina Faso font face à de nombreuses difficultés, mais elles ont aussi un fort potentiel de développement. Le soutien des pouvoirs publics, des partenaires au développement et de la société civile est essentiel pour permettre à l'ESS de jouer pleinement son rôle dans le développement du pays.

Chapitre 3 stratégie de dynamisation de l'ESS au Burkina Faso

Le chapitre trois de l'étude concerne la proposition de stratégie assortie de plans d'action pour la dynamisation de l'ESS au Burkina Faso. Les propositions faites ci-dessous n'ont pas pour prétention de présenter toutes les composantes d'un plan d'action. Le plan d'action indicatif proposé dans cette partie peut être utilisé par le Conseil national de l'ESS au Burkina Faso comme document de travail pour établir un plan d'action global.

Vision, missions et objectifs stratégiques

La vision du Conseil national de l'ESS est la suivante : " Un monde où l'ESS est un instrument de développement économique, social, environnemental et inclusif."

Sa mission est de travailler à promouvoir l'ESS, vecteur de changement pour répondre aux enjeux socio-économiques majeurs.

Au regard des résultats de la cartographie des ESS, ce secteur a besoin d'une nouvelle dynamique permettant la création d'un environnement favorable pour l'émergence d'une nouvelle génération d'entreprises de l'ESS exerçant des activités économiques ayant de fortes

retombées économiques et sociales. La concrétisation de cette nouvelle dynamique pourrait s'inscrire dans le cadre de choix stratégiques permettant de consolider les atouts et de corriger les faiblesses des organisations de l'économie sociale. Ces choix stratégiques mettent l'accent sur :

- le renforcement du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de l'ESS au Burkina Faso ;
- la maîtrise, par les acteurs, de l'organisation et la gestion des ESS d'une part, et l'amélioration de l'attractivité du produit ou du service des ESS d'autre part ;
- le développement de partenariats stratégiques entre les acteurs de l'ESS au niveau national et international ;
- l'amélioration du cadre de communication ;
- la reconnaissance des ESS à travers la mise en place d'outils de suivi, de production et de diffusion de connaissances et de statistiques dans le domaine de l'ESS.

Cette nouvelle stratégie ne peut être efficace que quand elle est portée par des structures aptes à s'engager et à promouvoir l'ESS au Burkina Faso. Le Conseil national de l'ESS, de par sa vision, ses missions et ses valeurs, semble plus indiqué à jouer ce rôle, en partenariat avec tous les acteurs de l'ESS.

Sur la base de ces choix stratégiques, six objectifs stratégiques ont été identifiés à l'issue d'une démarche participative :

1. Objectif stratégique 1 : Opérationnaliser le Conseil national de l'ESS (CNESS)
2. Objectif stratégique 2 ; Contribuer au renforcement du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de l'ESS
3. Objectif stratégique 3 : Renforcer les capacités des acteurs de l'ESS
4. Objectif stratégique 4 : Forger des partenariats stratégiques entre les acteurs de l'ESS au niveau national et international
5. Objectif stratégique 5 : Mettre en place un cadre de communication
6. Objectif stratégique 6 : Développer les outils de suivi et d'évaluation

Plan d'actions 2024-2028

Le plan d'actions porte sur cinq ans (2024-2028). Ce plan d'actions est indicatif et peut être approfondi par le CNESS, notamment en ce qui concerne les coûts de mise en œuvre. Le plan d'actions a été élaboré dans le cadre de la tenue d'un atelier réunissant le CNESS, le PA-ESSA et les consultants.

Les stratégies et actions à mettre en œuvre

Objectif stratégique 1 (OS1) : opérationnaliser le Conseil national de l'ESS (CNESS)

Le CNESS a été créé en 2021. Il a été rendu fonctionnel avec la nomination de ses membres. Le conseil est actuellement dans une dynamique de construction en termes d'élaboration de textes réglementaires pour son fonctionnement, de représentation dans les régions du Burkina Faso, et de renforcement de capacité de ses membres.

Dans le cadre de son opérationnalisation, **cinq stratégies** doivent être mises en œuvre : le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel du CNESS, la mise en place des représentations régionales, le renforcement du personnel, le renforcement des capacités des membres, la tenue régulière des instances.

Stratégie 1.1 (S11) : renforcer le cadre réglementaire et institutionnel du CNESS

Une action est liée à cette stratégie :

Action 1.1.1 (A111) : Doter le CNESS de textes réglementaires. L'activité liée est : *l'élaboration d'un manuel de procédure administratif et financier.*

Action 1.1.2 (A112) : Mettre en place un système de suivi et évaluation des activités du CNESS.

Action 1.1.3 (A113) : Doter le CNESS d'un siège

Stratégie 1.2 (S12) : mettre en place les représentations régionales

Une action est liée à cette stratégie :

Action 1.2.1 (A124) : Mise en place des points focaux régionaux : il s'agit ici d'identifier et nommer un point focal dans chaque région du Burkina Faso, ce qui devrait donner un total de 13 points focaux.

Stratégie 1.3 (S13) : renforcer le personnel du CNESS

Une action est liée à cette stratégie :

Action 1.3.1 (A131) : Recrutement de personnel : il s'agit ici de recruter un personnel administratif pour le fonctionnement efficace du CNESS.

Stratégie 1.4 (S14) : renforcer les capacités des membres du CNESS

Trois actions sont liées à cette stratégie :

Action 1.4.1 (A141) : Former les membres du Conseil d'Administration (CA) du CNESS sur le fonctionnement du CA et la vie associative.

Action 1.4.2 (A142) : Former le staff technique sur la gestion d'une ESS.

Action 1.4.3 (A143) : Former les membres du CNESS en technique de mobilisation financière et en recherche de partenariat.

Stratégie 1.5 (S15) : tenir régulièrement les instances du CNESS

Cette stratégie est liée à une action :

Action 1.5.1 (A151) : Organiser annuellement au moins une Assemblée générale (AG) du CNESS.

Action 1.5.2 (A152) : Tenir annuellement deux sessions ordinaires de Conseils d'administration et des sessions extraordinaires en cas de besoin.

Objectif stratégique 2 (OS2) : contribuer au renforcement du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de l'ESS

Contrairement à plusieurs pays d'Afrique tels que le Cap Vert, le Cameroun, Djibouti, le Maroc, le Sénégal ou la Tunisie, le Burkina Faso ne dispose d'aucune définition officielle de l'ESS, d'aucune loi spécifique, et d'aucune stratégie nationale de promotion de l'ESS.

Cette absence de cadre juridique et réglementaire freine la reconnaissance du tiers secteur qui est pourtant en plein essor pour le développement économique et social du Burkina Faso. Il paraît alors nécessaire pour le CNESS et l'ensemble des acteurs, de plaider auprès des autorités politiques du Burkina Faso pour un cadre juridique, réglementaire et institutionnel du secteur attractif.

Les stratégies identifiées sont au nombre de deux :

Stratégie 2.1 (S21) : contribuer à améliorer le cadre juridique et réglementaire de l'ESS

Deux actions sont liées à cette stratégie.

Action 2.1.1 (A211) : Faire un plaidoyer auprès des autorités locales pour la reconnaissance des ESS.

Action 2.1.2 (A212) : Proposer à l'autorité nationale des textes juridiques et réglementaires spécifiques aux ESS.

Stratégie 2.2 (S22) : contribuer à améliorer le cadre institutionnel de l'ESS

Une action est liée à cette stratégie :

Action 2.2.1 (A221) : Élaborer une charte d'éthique de l'économie sociale et solidaire.

Objectif stratégique 3 (OS3) : renforcer les capacités des ESS

La gouvernance des ESS au Burkina Faso est caractérisée actuellement par un manque de professionnalisme pour un grand nombre d'entreprises du secteur. Cela limite les opportunités qui s'offrent à eux sur le plan national et international.

L'objectif de renforcement des capacités est de favoriser une gestion saine et transparente des IMF par la professionnalisation et la possibilité de capter des opportunités locales ou étrangères. La professionnalisation constitue l'un des fondamentaux de la viabilité et de la pérennisation des entreprises.

Les stratégies pour le renforcement des capacités des ESS sont les suivantes.

Stratégie 3.1 (S31) : renforcer la capacité organisationnelle des ESS

L'action liée est :

Action 3.1.1 (A311) : Former les responsables et les ressources humaines des ESS à l'organisation et la gestion des ESS.

Stratégie 3.2 (S32) : améliorer la capacité des acteurs des ESS à la recherche de financement

L'action liée est :

Action 3.1.2 (A312) : Former et accompagner les ESS à la recherche de financement. L'activité à mener est : proposer des programmes de formation et d'accompagnement spécifiques pour renforcer les compétences entrepreneuriales et la gestion financière au sein des entreprises d'ESS.

Stratégie 3.3 (S33) : renforcer les capacités des acteurs des ESS à la diversification, l'innovation et la promotion de leurs produits

Action 3.3.1 (A331) : Former les aux techniques de promotion des produits ESS.

Action 3.3.2 (A332) : Sensibiliser les acteurs des ESS sur les normes et certificats des produits ESS.

Objectif stratégique 4 (OS4) : Forger des partenariats stratégiques entre les acteurs de l'ESS au niveau national et international

La coopération entre acteurs de l'ESS, soutenue par des réseaux et des partenariats, favorise l'accès à de nouveaux marchés et renforce l'impact économique et social. Cependant, plusieurs ESS n'arrivent pas toujours à accéder aux marchés locaux et étrangers à cause du manque de partenaires. Cet objectif est donc justifié pour desserrer les contraintes. Les stratégies et actions à mettre en œuvre sont les suivantes.

Stratégie 4.1 (S41) : Renforcer les partenariats dans le domaine de l'ESS

L'action liée à cette stratégie est :

Action 4.1.1 (A411) : Signer des conventions de partenariat dans le domaine de l'ESS.

Stratégie 4.2 (S42) : Participer aux événements nationaux et internationaux sur l'ESS

Quatre actions sont liées à cette stratégie est :

Action 4.2.1 (A421) : Organiser un forum national de l'ESS.

Action 4.2.2 (A422) : Créer des concertations régionales des acteurs de l'ESS

Action 4.2.3 (A423) : Participer aux sommets et forums internationaux sur l'ESS (forum international des sociétés coopératives, forum international sur l'ESS).

Action 4.2.4 (A424) : Soumissionner à au moins trois appels à projet d'ESS

Objectif stratégique 5 (OS5) : Mettre en place un cadre de communication

La communication est un outil très efficace pour la reconnaissance des organisations d'ESS. Cependant, cet outil, malgré la disponibilité des canaux de communication, n'est pas assez développé au Burkina Faso au profit des ESS.

L'objectif de cet axe est donc de mettre en place un cadre de communication efficace afin de mettre au jour l'existence et les activités des ESS.

La stratégie pour le cadre de communication est la suivante.

Stratégie 5.1 (S51) : Développer la communication institutionnelle

Les actions liées :

Action 5.1.1 (A511) : Élaborer un plan de communication sur le secteur de l'ESS.

Action 5.1.2 (A512) : Créer des canaux de communication au profit des ESS. Les activités sont les suivantes :

créer et animer un site Web ;

créer et animer des réseaux sociaux (chaîne YouTube, page Facebook, etc.) ;

Action 5.1.3 (A513) : Produire des contenus multimédias numériques. Il s'agit notamment de la production de capsules vidéos, de dépliants, etc.

Action 5.1.4 (A514) : Animer des émissions de sensibilisation dans les médias (radios, télé, journaux, etc.)

Action 5.1.5 (A515) : Organiser des manifestations périodiques au profit des ESS (journées, foires, etc.).

Action 5.1.6 (A516) : Sensibiliser les décideurs, les élus et les acteurs aux pratiques de l'ESS.

Objectif stratégique 6 (OS6) : développer des outils de suivi et d'évaluation

La reconnaissance des organisations de l'ESS passe par la mise à disposition d'informations fiables sur les activités du secteur. Or, comme on l'a constaté, c'est l'indisponibilité de statistiques précises et régulières qui rend difficile toute analyse sur l'impact réel des ESS sur le développement économique et social du Burkina Faso. L'objectif de cet axe est donc de mettre en place un ensemble d'outils pour la production d'informations fiables.

Les stratégies pour le développement d'outils de suivi et d'évaluation sont les suivantes.

3...1.1 Stratégie 6.1 (S61) : améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'action liée est la suivante :

Action 6.1.1 (A611) : Mettre en place un observatoire de l'ESS.

Les activités liées à cette action :

- Créer les textes réglementaires pour le fonctionnement de l'observatoire ;
- Former l'équipe de l'observatoire ;
- Equiper l'observatoire ;
- Développer l'information statistique sur le secteur de l'ESS pour mieux connaître la dynamique du secteur, sa performance économique et sa contribution au développement économique et social.
- Développer la veille stratégique (innovation, expériences réussies, etc.) ;
- Développer la recherche dans le domaine de l'économie sociale dans la cadre d'un partenariat avec les institutions universitaires (Université, Écoles Supérieures, etc.), et les acteurs du secteur (faîtières, réseaux, etc.) ;
- Vulgariser les résultats de recherche sur l'ESS (Université d'été).

2.2.2. Indicateurs de réalisation, échéancier et responsables d'actions

Sur la base de ces objectifs stratégiques, des stratégies et des actions, les indicateurs, les actions et l'échéancier sont résumés dans le tableau ci-dessous. Les responsabilités des actions seront situées en fonction de l'état d'organisation du CNESS.

OS1 : opérationnaliser le Conseil national de l'ESS (CNESS)								
Stratégie	Actions	Détails	Indicateurs	2024	2025	2026	2027	2028
S11 : renforcer le cadre réglementaire et institutionnel du CNESS	A111 : Doter le CNESS de textes réglementaires.	Elaborer un manuel de procédure administratif et financier.	Existence de Manuel de procédure	X				
	A112 : Mettre en place un système de suivi et évaluation des activités du CNESS.		Existence de système de suivi-évaluation des activités du CNESS	X				
	A113 : Doter le CNESS d'un siège		Existence du siège		X			
S12 : mettre en place les représentations régionales	A124 : Mise en place des points focaux régionaux		Points focaux désignés		X			
S13 : renforcer le personnel du CNESS	A131 : Recruter du personnel		Personnel recruté		X			
S14 : renforcer les capacités des membres du CNESS	A141 : Former les membres du Conseil d'Administration (CA) du CNESS sur le fonctionnement du CA et la vie associative.		Séance de formation tenue	X				

OS1 : opérationnaliser le Conseil national de l'ESS (CNESS)								
Stratégie	Actions	Détails	Indicateurs	2024	2025	2026	2027	2028
S14 : renforcer les capacités des membres du CNESS	A142 : Former le staff technique sur la gestion d'une ESS		Séance de formation tenue		X			
	A143 : Former les membres du CNESS en technique de mobilisation financière et en recherche de partenariat.		Séance de formation tenue	X				
S15 : tenir régulièrement les instances du CNESS	A151 : Organiser annuellement au moins une Assemblée générale (AG) du CNESS.		Assemblée générale tenue		X	X	X	X
	A152 : Tenir annuellement deux sessions ordinaires du Conseil d'administration et des sessions extraordinaires en cas de besoin.		Sessions ordinaires tenues		X	X	X	X

OS2 : contribuer au renforcement du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de l'ESS								
Stratégie	Actions	Détails	Indicateurs	2024	2025	2026	2027	2028
S21 : contribuer à améliorer le cadre juridique et réglementaire de l'ESS	A211 : Faire un plaidoyer auprès des autorités locales pour la reconnaissance des ESS.		Rencontres tenues		X	X		
	A212 : Proposer à l'autorité nationale des textes juridiques et réglementaires spécifiques aux ESS.		Existence de textes proposés			X		
S22 : contribuer à améliorer le cadre institutionnel de l'ESS	A221 : Élaborer une charte d'éthique de l'économie sociale et solidaire		Existence de la charte			X		

OS3 : renforcer les capacités des ESS								
Stratégie	Actions	Détails	Indicateurs	2024	2025	2026	2027	2028
S31 : renforcer la capacité organisationnelle des ESS	A311 : Former les responsables et les ressources humaines des ESS à l'organisation et la gestion des ESS		Séance de formation tenue	X	X	X		
S32 : améliorer la capacité des acteurs des ESS à la recherche de financement	A312 : Former et accompagner les ESS à la recherche de financement.	proposer des programmes de formation et d'accompagnement spécifiques	Séance de formation tenue	X	X	X	X	X
S33 : renforcer les capacités des acteurs des ESS à la diversification,	A331 : Former les acteurs des ESS aux techniques de promotion des produits ESS		Séance de formation tenue	X	X	X	X	X

l'innovation et la promotion de leurs produits	A332 : Sensibiliser les acteurs des ESS sur les normes et certificats des produits ESS		Séances de sensibilisation tenues	X	X	X	X	X
--	--	--	-----------------------------------	---	---	---	---	---

OS4 : Forger des partenariats stratégiques entre les acteurs de l'ESS au niveau national et international								
Stratégie	Actions	Détails	Indicateurs	2024	2025	2026	2027	2028
S41 : Renforcer les partenariats dans le domaine de l'ESS	A411 : Signer des conventions de partenariat dans le domaine de l'ESS		Existence de conventions signées		X	X	X	X
S42 : Participer aux évènements nationaux et internationaux sur l'ESS	A421 : Organiser un forum national de l'ESS		Forum organisé		X	X	X	X
	A422 : Créer des concertations régionales des acteurs de l'ESS		Concertations régionales tenues		X	X	X	X
	A423 : Participer aux sommets et forums internationaux sur l'ESS (forum international des sociétés coopératives, forum international sur l'ESS)		Participations effectives		X	X	X	X
	A424 : Soumissionner à au moins trois appels à projet d'ESS		Réponses aux appels à projet		X	X	X	

OS5 : Mettre en place un cadre de communication

Stratégie	Actions	Détails	Indicateurs	2024	2025	2026	2027	2028
S51 : Développer la communication institutionnelle	A511 : Élaborer un plan de communication sur le secteur de l'ESS		Plan de communication élaboré		X			
	A512 : Créer des canaux de communication au profit des ESS.	créer et animer un site Web	Canaux de communication créés		X			
		créer et animer des réseaux sociaux (chaîne YouTube, page Facebook, etc.)			X			
	A513 : Produire des contenus multimédias numériques	production de capsules vidéos, de dépliants, etc.	Capsules vidéo produites		X	X	X	X
	A514 : Animer des émissions de sensibilisation dans les médias (radios, télé, journaux, etc.)		Sessions d'animation effectuées		X	X	X	X
	A515 : Organiser des manifestations périodiques au profit des ESS (journées, foires, etc.).		Manifestations organisées	X	X	X	X	X
	A516 : Sensibiliser les décideurs, les élus et les acteurs aux pratiques de l'ESS.		Décideurs, élus et acteurs sensibilisés		X	X	X	X

OS6 : développer des outils de suivi et d'évaluation								
Stratégie	Actions	Détails	Indicateurs	2024	2025	2026	2027	2028
S61 : améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire	A611 : Mettre en place un observatoire de l'ESS	Créer les textes réglementaires pour le fonctionnement de l'observatoire	Textes créés		X			
		Former l'équipe du laboratoire	Equipe formée		X			
		Equiper l'observatoire	Observatoire équipé		X			
		Développer l'information statistique sur le secteur de l'ESS pour mieux connaître la dynamique du secteur, sa performance économique et sa contribution au développement économique et social.	Information statistique développée		X	X	X	X
		Développer la veille stratégique (innovation, expériences réussies, etc.)	Veille stratégique développée		X	X	X	X
		Développer la recherche dans le domaine de l'économie sociale dans la cadre d'un partenariat avec les institutions universitaires (Université, Écoles Supérieures, etc.), et les acteurs du secteur (faïtières, réseaux, etc.)	Recherche dans le domaine de l'ESS développée		X	X	X	X
		Vulgariser les résultats de recherche sur l'ESS (Université d'été)	Résultats de recherche vulgarisés		X	X	X	X

Risques

Les risques inhérents à la mise en œuvre de la Stratégie de dynamisation de l'ESS pourraient être les suivants :

- Risque d'ordre sécuritaire qui pourrait impacter la réalisation des activités du plan d'actions dans les zones à risques sécuritaires ;
- Risque d'ordre financier qui pourrait être dû aux difficultés liées à la faible mobilisation des ressources financières nécessaires pour le financement du plan d'actions ;
- Le manque d'engagement de certains acteurs clés du secteur. Ce risque pourrait être atténué avec le fonctionnement effectif du CNESS.

Cadre de mise en œuvre de la stratégie

Afin d'assurer la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie de dynamisation de l'ESS, les étapes et les activités ci-dessous doivent être réalisées.

2.4.1. Etapes

En tant que choix politique, la mise en œuvre de la Stratégie de dynamisation des ESS devra suivre les étapes ci-après :

- l'adoption par le CNESS de la stratégie ;
- l'élaboration d'un plan de financement et du cadre logique pour sa mise en œuvre ;
- la concertation et la coordination avec l'ensemble des intervenants dans le domaine de l'ESS ;
- la mise en place d'un Comité de suivi pour la mise en œuvre de la stratégie.

Suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des indicateurs définis dans le cadre logique seront assurés par le Comité de suivi.

Mesures d'impact

Les mesures d'impacts de la mise en œuvre de la stratégie seront assurées par le Comité de suivi.

BIBLIOGRAPHIE

- CARE (2022), *Livre blanc l'inclusive business dans le cadre du programme AFIDBA*, AFD.
- COMMISSION EUROPÉENNE (2020), *Les entreprises sociales et leurs écosystèmes en Europe. Synthèse*. Auteurs : Carlo Borzaga, Giulia Galera, Barbara Franchini, Stefania Chiomento, Rocío Nogales et Chiara Carini. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne. Disponible en ligne : <http://bit.ly/europe397A1P2>
- COMMISSION EUROPÉENNE (2014), *Une cartographie des entreprises sociales et de leurs écosystèmes en Europe, Résumé exécutif*.
- CYRIELLE, M-B. (2020), L'économie sociale et solidaire face à l'entrepreneuriat social : un phénomène émergent utile pour ses acteurs, Mémoire, IÉSEG School Management
- DEFOURNY, J. (2005), "Économie sociale", dans J.-L., Laville & D. Cattani (dir), *Dictionnaire de l'autre économie*, Desclée de Brouwer, Paris, p. 233-241.
- DEFOURNY, J, et J-L LAVILLE (2007), Pour une économie sociale revisitée, *La Revue Nouvelle*, n°1-2/ janvier-février 2007, p. 78-83.
- DEFOURNY, J, et M. NYSSSENS (dir) (2017), *Économie sociale et solidaire : socioéconomie du 3e secteur*, De Boeck.
- DEFOURNY, J. AND P. DEVELTERE (2009), "The Social Economy: The Worldwide Making of a Third Sector", in J. Defourny, P. Develtere, B. Fonteneau and M. Nyssens (eds.), *The Worldwide Making of the Social Economy: Innovations and Changes*, Leuven: ACCO.
- EUROPEAN COMMISSION (2020), *Social enterprises and their ecosystems in europe : Comparative synthesis report*, Social Europe.
- FONTENEAU, B., N. NEAMTAN, F. WANYAMA, L. P. MORAIS et M. de POORTER (2010), « Économie sociale et solidaire : construire une base de compréhension commune », Guide 2010, CIF-OIT.
- GIJSELINCKX, C., DEVELTERE, P. (2006), *Foundations in motion. Trends and evolutions in the sector of foundations in Belgium*, Brussel : Koning Boudewijnstichting.
- GIJSELINKX, C., & VAN OPSTAL, W. (2008). « Entrepreneuriat coopératif » in W. Van Opstal, C. Gijselinckx & P. Develtere (Eds.), *Entrepreneuriat coopératif en Belgique. Théories et pratiques* (pp. 15-36). Leuven: Acco.

- LOADA, A. (1999), *Réflexions sur la société civile en Afrique : le Burkina de l'après-Zongo*, Politique africaine, 1999/4 (N° 76), p. 136-151
- MATDS (2023a), *Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire*, DGESS, Burkina Faso
- MATDS (2023b), *Annuaire statistique des Organisations Non Gouvernementales, Associations de développement et Fondations*, DGCOOP, Burkina Faso.
- MEFP (2023a), *Annuaire statistique de l'économie et des finances 2022*, DGESS, Burkina Faso
- MEFP (2023b), *Annuaire statistique des Organisations Non Gouvernementales, Associations de développement et Fondations*, DGCOOP, Burkina Faso.
- MEFP (2022), *Annuaire statistique de l'inclusion financière 2021*, SP-PIF, Burkina Faso.
- MENAPLN (2022), *Annuaire statistique des organisations non gouvernementales, des associations de développement et des fondations actives en éducation*, DGESS. Burkina Faso.
- MOUVES, (2019), *Diagnostic social & inclusive business au Burkina Faso, Résumé*.
<https://mouves.impactfrance.eco/mission-social-inclusive-business/#:~:text=Le%20MOUVES%20s'est%20engag%C3%A9,de%20communaut%C3%A9s%20d'entrepreneurs%20sociaux>
- NYSENS. M. (ed.) 2006, *Social enterprise, at the crossroads of market, public policies and civil society*, London and New York, Routledge
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) (2023), *Mesurer l'économie sociale et solidaire (ESS): une feuille de route pour des Directives concernant les statistiques de l'ESS*, Document de travail n°15.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) (2022a), *Inventaire des mutuelles sociales du Burkina Faso - 2020*, janvier.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) (2022b), *Le travail décent et l'économie sociale et solidaire (ESS) : Afrique*.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) (2018), *Les compétences pour les emplois verts au Burkina Faso*, PAGE.
- PREWITT, K., DOGAN, M., HEYDEMANN, S., & TOEPLER, S. (Eds.). (2006). *Legitimacy of Philanthropic Foundations: United States and European Perspectives*. Russell Sage Foundation. <http://www.jstor.org/stable/10.7758/9781610444613>

- SERVET, J-M (2006), *Banquiers aux pieds nus. La microfinance*, Odile Jacob.
- SOULAMA S. (2003) : « Le Groupement villageois : Pertinence d'une organisation d'économie sociale au Burkina Faso »; *Économie et Solidarités*, volume 34, numéro 1, 2003, p.136-155
- THOMPSON, J. AND B. DOHERTY (2006), “The Diverse World of Social Enterprise: A Collection of Social Enterprise Stories”, *International Journal of Social Economics*, Vol. 33, Nos. 5/6, pp. 361-375.
- ZETT, J-B (2013), Politiques publiques pour le développement de l'économie sociale et solidaire : Etude de cas Burkina Faso, *Relevés Politiques publiques en économie sociale et solidaire*.
- ZETT, J-B, et T. J. O. KABORE (2018), Former des cadres dans un contexte de pauvreté : étude d'une formation universitaire en économie sociale et solidaire au Burkina Faso, *RECMA*, 2018/2 N° 348 | pp 47 - 60 Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-recma-2018-2-page-47.htm>

Le Burkina Faso a une longue tradition de pratiques de l'économie sociale et solidaire que l'on peut faire remonter aux associations traditionnelles d'entraide et de solidarité tels le « sosoaga », le « songtaaba », qui sont des formes d'entraide et de solidarité dans les travaux champêtres ou au niveau financier, trouvées dans les communautés villageoises.

L'Économie Sociale et Solidaire est le mouvement social et économique constitué par les entreprises qui se réfèrent dans leur statut et dans leurs pratiques à un modèle d'entrepreneuriat s'appuyant sur une propriété et une gouvernance collective, se revendiquant de valeurs de solidarité, de démocratie et d'émancipation de la personne et de la protection de l'environnement. Elle apparaît aujourd'hui comme une alternative pertinente, une autre façon de faire de l'économie soucieuse de ses responsabilités sociétales, du partage des richesses qu'elle produit, de la qualité des emplois qu'elle crée, de l'implication des citoyens dans le pilotage des projets. Autant d'exigences qui, pour s'inscrire dans la pérennité, nécessitent d'être performant sur le plan économique.

Cependant, c'est la formule coopérative qui sera promue par les autorités d'avant les indépendances et plus encore après, donnant lieu aux formes actuelles d'Entreprise d'Economie Sociale et Solidaire (EESS). On distingue cinq composantes suivant le critère de la nature des organisations : les coopératives classiques, associations, mutuelles et fondations, les groupements villageois et/ou professionnels, les associations de développement et les mutuelles sociales.

Ce rapport d'étude vise à caractériser le phénomène et à l'apprécier sur le plan quantitatif et qualitatif ainsi que son apport véritable à l'économie nationale. C'est une porte d'entrée pour lancer un véritable plaidoyer pour la promotion de l'ESS grâce à la création du Conseil National de l'Economie Sociale et Solidaire, organisation mère qui va catalyser l'ESS au Burkina Faso.